

# HAITI OBSERVATEUR



Lè manke gid, pèp la gaye !

Fondé à New York,  
cet hebdomadaire est édité  
par la société  
Haïti-Observateur Group, Inc.  
www.haiti-observateur.ca  
Haïti-Observateur  
P.O. Box 356237  
Briarwood, NY 11435-6235  
Tél. (718) 812-2820  
haiti\_observateur@yahoo.com  
New York: \$1,00  
Partout ailleurs : 1,50 \$  
Haïti: 20 gourdes  
Tél. (718) 812-2820

VOL. LIII, No. 31 New York : Tel : (718) 812-2820; • Montréal (514) 321-6434; • Port-au-Prince: (011 509) 223-0785 • Paris (33-1)43-63-28-10 30 aout - 6 septembre 2023

GROS SCANDALE À L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE NATIONALE

## Un haut cadre dans le collimateur de la Justice U.S. et en Haïti Sa maison à Miramar risque d'être saisie

Par Léo Joseph

Un gros scandale éclate à l'Autorité aéroportuaire nationale (AAN), en Haïti, qui pourrait ouvrir

une boîte de Pandore, au cas où l'interrogatoire musclé de l'intéressé lui ouvre la voie à une collaboration avec les autorités capable de l'amener à un arran-

gement, avec l'accusation, visant à réduire les charges et/les peines. En effet Carl Henry Jules, qui occupe le poste de directeur financier de cette institution, a des

démêlés avec la Justice américaine pour des crimes qui le mettent automatiquement en porte à faux,

effectuer une saisie conservatoire sur sa maison à Miramar, faubourg de Miami, en Floride.

Construite sur une superficie de 8 446 pieds carrés ayant une surface vivable de 2 669 pieds carrés, cette résidence a été achetée le 20 septembre 2021 pour la rondelette somme de 650 000 \$. Il faut 768 700 pour en faire l'acquisition aujourd'hui.

### Dénoncé par un trafiquant de drogue haïtien

L'attention de la justice fédérale a été dirigée sur Carl Henry Jules suite à la dénonciation d'un trafiquant de drogue haïtien originaire de Port-de-Paix, précisément de Saint-Louis du Nord, dans le cadre de son interrogatoire en

Suite en page 9



Carl Henry Jules

par rapport à la Justice haïtienne. Son obstination initiale à refuser de coopérer avec les autorités fédérales, lors des premiers interrogatoires a porté ces dernières à

### LE GRAND BANDITISME ET INSÉCURITÉ EN HAÏTI

#### La PNH infiltrée au plus haut niveau par les gangs armés

#### Les chefs, surtout Vitelhomme Innocent, en contrôle...

Par Léo Joseph

Dans les conversations publiques, en Haïti, reparait toujours un thème : Pourquoi le Blanc refuse de déployer une « force militaire internationale robuste spéciale » pour venir en aide à la Police nationale et décimer les gangs armés. La réponse à cette question pourrait bien résider dans le fait que les étrangers, grâce à leurs services d'intelligence sont mieux informés, par rapport à la Police. Sachant qu'ils ne



Ariel Henry, allié de Vitellohomme.

prendront jamais la chance d'exposer leurs hommes en arme au sacrifice de leur vie, dans un milieu hostile, qui n'est pas ce nécessairement ce qu'on veut peindre au monde, ils passent le plus clair de leur temps à rouler les dirigeants haïtiens dans la farine.

On se plaît à dire que la Police nationale d'Haïti (PNH) est pourrie jusqu'aux os, étant infiltrée au plus haut niveau par les criminels qui occupent

Suite en page 3

### ARIEL HENRY ROULÉ DANS LA FARINE PAR SES PATRONS

## Les États-Unis, le Canada, le Kenya, mêmes préoccupations

#### Le déploiement de forces étrangères, un vrai défi...

Par Léo Joseph

La demande du déploiement d'une « force militaire internationale robuste » faite par le Premier ministre de facto au secrétaire général des Nations Unies, depuis le mois d'octobre 2022, est restée au point mort depuis cette date. Dès le début, elle présentait une faille intrinsèque. Ses patrons, le CORE Group, agissant sous la bannière du Département d'État, le berçaient d'illusion, se souciant uniquement de la défense de leurs inté-



Ariel Henry devant le Kenya, les mains toujours vides.

rêts. Les différentes initiatives lancées, dans le cadre des stratégies menées pour lui jeter la poudre aux yeux, ayant l'effet d'une tétine pour lui calmer les nerfs. Mais il semble ne plus savoir sur quels pieds danser avec la communauté internationale, à la suite du revirement affiché par le Kenya se disant prêt à déployer une force de répression contre les gangs armés, après avoir signifié, de manière non équivoque, que les policiers kenyans allaient

Suite en page 2

## HAPPENINGS! ANALYSIS

### The religious demonstration that unleashed the violence of a feared gang viewed from various angles

By Raymond A. Joseph



Pastor Marc Corel Zidor

The massacre perpetrated last Saturday, August 26, by the gang controlling Canaan, a community 10 miles north of Port-au-Prince, has dominated the news cycle ever since. We propose to touch on various aspects of this tragic event in which at least 10 Protestants churchgoers died, as many captured by the gang and some 30 wounded. These were the statistics available as of Monday, August 28. Undoubtedly, there

Continued on page 7

# ARIEL HENRY ROULÉ DANS LA FARINE PAR SES PATRONS

## Les États-Unis, le Canada, le Kenya, mêmes préoccupations

### Le déploiement de forces étrangères, un vrai défi...

Suite de la page 1

assurer uniquement la sécurité des ports et aéroports ainsi que celle des infrastructures administratives et gouvernementales clés.

En effet, la première visite d'évaluation de la délégation kenyane, en Haïti, qui s'est étirée sur trois jours, a pris fin le mercredi 23 août, quand ces étrangers ont repris la route, à destination de New York, avant de prendre un autre vol à destination de Nairobi, la capitale de leur pays. Au moment de quitter la capitale haïtienne, ils s'étaient entendus pour démentir M. Henry, dans sa demande du déploiement d'une mission de Police kenyane, dont la mission consistera à aider les forces de l'ordre haïtiennes à neutraliser les criminels armés qui contrôlent une superficie de plus de 60 % de la capitale. Pourtant, après un séjour de moins de 72 heures, à New York, s'est produit un revirement radical dans la position kenyane, modifiant la teneur du projet initial. Mais il est étonnant que cette information n'ait pas été communiquée au peuple haïtien par l'équipe Ariel Henry.

L'unique organe de presse, en Haïti, ayant diffusé cette information, disant citer une source basée à New York, a révélé que le représentant permanent d'Haïti, à l'ONU, Antonio Rodrigue, était présent aux réunions qui s'y étaient, et qui avaient favorisé ce changement à la dernière position communiquée par les Kenyans au départ de Port-au-Prince. Le quotidien haïtien *Le Nouvelliste* a noté que les États-Unis et l'Équateur, pays décrits par ce même journal, comme étant les « porteurs d'un projet de résolution sur Haïti aux Nations-Unies », ont participé à cette réunion du 25 août, à l'origine du repositionnement du Kenya.

Selon *Le Nouvelliste*, citant encore sa source de New York, la position du Kenya sur cette mission s'exprime en ces termes : « Au cours de la réunion à New York, l'ambassadeur George Oriana, le chef de la délégation kenyane, a tenu à préciser qu'après ses rencontres avec le gouvernement, le haut commandement de la Police et les diplomates accrédités en Haïti, il est convaincu qu'Haïti a besoin d'une force opérationnelle offensive pour résoudre le problème des gangs armés. La délégation kenyane dit avoir une meilleure compréhension de la situation après sa visite sur le terrain ».

En tout cas, rien n'autorise à croire encore, à partir de cette

déclaration, que le pays africain s'est décidé à envoyer ses policiers en Haïti, dans le cadre d'une mission dotée d'autorisation de mener une force robuste appelée à se battre farouchement contre les gangs armés en Haïti.

#### Le Kenya hésite en vertu des mêmes préoccupations que les USA et le Canada

En dépit des mouvements, stratégies et conciliabules orchestrés au tour du déploiement d'une force internationale, dite robuste internationale pour lequel les démarches et la propagande se concentrent sur le Kenya, le marché des dupes continue d'attirer des clients essayant toujours de tirer leurs épingles du jeu. Faisant durer le plaisir — ou les avantages — qu'ils tirent de leurs interminables démarches, les acteurs continuent de manipuler les stratégies, mais sans aller droit au but. Car les raisons qui ont éloigné, tour à tour, les États-Unis et le Canada, de la décision d'assumer le leadership d'une « force militaire spéciale internationale », au point de la convertir en « mission policière internationale », sous contrôle du Kenya, mais dont le vrai patron reste les Américains menant le jeu, dans l'arrière-plan, préoccupent, au plus haut point, ce pays.

En effet, dans les milieux diplomatiques, aux Nations-Unis, à New York, les préoccupations de Nairobi sont véhiculées en cercle fermé. Ce pays regimbe à l'idée de déployer ses policiers en Haïti indépendamment de l'organisme mondial. Cela entend faire de ses policiers envoyés en Haïti une « composante de l'ONU ».

Ces préoccupations kenyanes s'inspirent de plusieurs raisons. D'abord, laisse-t-on croire, dans ces mêmes milieux diplomatiques, ce pays africain veut s'as-



Le président du Kenya William Ruto.

surer que seulement sous le label de l'ONU, dans le cadre des mêmes protocoles qui ont favorisé le déploiement de ses hommes

ailleurs, sur le continent africain, que ses policiers participeront à la mission sur le territoire haïtien, telle qu'elle a été originellement décrite. C'est-à-dire sous la « responsabilité » des Nations-Unies.

Bien que la question des « victimes » ne soit pas évoquée en public, elle occupe une place importante dans les conversations interkenyanes, estimant qu'une mission contre des gangs armés dans un pays étranger risque d'occasionner des pertes en vies humaines ainsi que des blessés poten-



Des membres de la Mission du Kenya après une séance de travail avec des diplomates.

tiels dont le coût, à court et long termes, pourraient s'élever à des sommes importantes extrêmement lourdes pour le Kenya si elles ne sont pas assumées, dans le cadre d'un « accord international régulièrement négocié ».

Mais, plus important encore, les conversations se donnant libre cours, dans les couloirs de l'ONU, tourment aussi autour des préoccupations véhiculées dans certains pays, par rapport à l'illégitimité du demandeur du déploiement de cette « force robuste internationale », en l'occurrence le Premier ministre de facto haïtien, Ariel Henry.

À l'instar d'autres pays, voire même ceux qui s'évertuent à entraîner le Kenya dans cette aventure haïtienne, qui pourrait changer en borbier, ce pays hésite à s'engager en dehors de « garanties pertinentes et explicites », négociées et conclues sous l'égide de l'ONU.

En effet, les espoirs qui dormaient en Ariel Henry et ses alliés politiques, depuis que les dirigeants du Kenya avaient annoncé leur intention de prendre le leadership de cette « force internationale robuste » mixte, composée de militaires et de policiers, pour venir en aide à la Police nationale haïtienne (PNH), se sont évanouis dans l'espace de quelques heures. Car, arrivée à la capitale haïtienne, le dimanche 20 août, en vue

de remplir la mission annoncée, en même temps qu'a été clarifiée l'adhésion kenyane à la direction de cette mission globale, avant de regagner son pays, le mercredi 23 août, la teneur de celle-ci avait changée. Selon toute vraisemblance, Ariel Henry s'était résigné à accepter la taille et la teneur de la force de police proposée par les hôtes kenyans. Cel le-ci n'aura pas la responsabilité de faire le travail de la Police à sa place, repoussant l'idée entretenue chez les autorités haïtiennes et leurs

alliés que les Kenyans participent activement à la lutte contre les gangs armés. En revanche, ces derniers se limiteront à assurer la sécurité des infrastructures gouvernementales, notamment les ports, aéroports, ainsi que d'autres installations étatiques. Il est donc opportun de dire que le projet kenyan fait naufrage avant même de quitter le port. À moins que l'équipe au pouvoir, dirigée par Ariel Henry, faisant bon cœur contre mauvaise fortune, se



Antonio Rodrigue, ambassadeur d'Haïti à l'ONU, présente aux pourparlers sur Haïti.

résigne à accepter le déploiement modifié des forces policières kenyanes sous sa plus récente forme. Mais bien qu'il y ait eu revirement sur les tâches de la mission, rien n'est encore clair, par rapport au déploiement dont on parle tant. La bonne formule

n'est pas encore trouvée, ni le pays pour en assurer l'application.

#### Rien n'est définitif pour Ariel Henry

Dans la foulée de la visite de la mission d'évaluation du Kenya, la communication de la primature, à ce sujet, fait état des modifications décevantes apportées au protocole original qu'avaient mis sur pied les autorités kenyanes. Aussi, destiné à la consommation du public, en général, le communiqué émis en ce sens renseigne-t-il que la force multinationale appelée à être déployée, en théorie, sur le territoire national, sous le commandement du Kenya, favorisera le renforcement de la PNH. Selon le Haut Commandement de la Police nationale (HC PNH), cette première réunion des autorités haïtiennes avec leurs collègues kenyans respectifs, il n'existe aucune ambiguïté sur la teneur des accords. La note émise explique que ces discussions bilatérales ont : « permis, entre autres, de confirmer que toutes les parties avaient la même compréhension de la mission : elle ne sera pas là pour remplacer la Police nationale ni pour effectuer son travail, elle viendra l'aider à devenir plus performante, plus adaptée, plus en mesure de remplir sa mission de protéger et servir. Le Haut commandement de la Police se réjouit que la Police haïtienne soit présente à toutes les phases de la préparation de la mission et soit dans la réflexion pour la meilleure articulation possible, afin d'obtenir des résultats qui, dès les premiers moments, changeront la vie des membres de la population et leur permettront de recouvrer leur liberté de circuler et d'habiter tranquillement leurs quartiers ».

Les autorités haïtiennes, bien qu'elles se voient imposer une mission bien différente de celle qu'avait sollicitée Ariel Henry, sont satisfaites des offres kenyanes. Cette idée se confirme dans la même note, en ces termes : « Cette journée de travail a permis au Haut commandement de la Police nationale de préciser ce qu'il voulait et attendait de l'aide qui va être fournie pour le renforcement de la Police et pour lui permettre de gagner en efficacité. L'une des demandes de la Police nationale, dans le cadre de cette aide, a souligné le Haut commandement, est la formation d'unités d'intervention au sein de l'institution afin qu'elle puisse faire face aux défis sécuritaires de plus en

Suite en page 14

# LE GRAND BANDITISME ET INSÉCURITÉ EN HAÏTI

## La PNH infiltrée au plus haut niveau par les gangs armés

### Les chefs, surtout Vitelhomme Innocent, en contrôle...

Suite de la page 1

le haut du pavé, dans le pays de Jean-Jacques Dessalines, il s'agit d'une crise qui dépasse l'entendement. Le rapport qui va suivre étale le problème dans toutes ses dimensions.

Dans l'édition du 23-31 août 2023, dans un article publié en première page, sur la Police nationale, l'attention du lecteur a été attirée sur les causes de la nonchalance de l'institution, par rapport au déploiement d'une action ponctuelle pour venir au secours des communautés sous attaques des criminels. Dans le même ordre d'idées, les dénonciations dirigées sur les leaders du pays, notamment par le chef du gang « Kraze Baryè », Vitelhomme Innocent est loin d'être un fable. Les faits suivants sont destinés à nous éclairer la lanterne à tous.

C'est à tort qu'on voudrait croire que l'emprise de bandits s'étend uniquement sur les policiers de grade inférieur, alors que ces derniers exercent leur autorité sur des hauts gradés. Loin de là de penser que toute l'institution est ainsi pourrie. C'est précisément pour cette raison qu'on argue d'effectuer un nettoyage en bonne et due forme, au sein de cette force, avant de penser à lui confier une mission sérieuse.

En effet, voici ce qui se passe à l'intérieur de la PNH. Prenons, tout d'abord, le cas de Vitelhomme Innocent, car les faits réunis à son sujet sont de date récente.

#### Vitelhomme Innocent, chef de gang, patron de la PNH

Dans les centres de décision de la PNH, personne n'ose dire du mal du chef du gang « Kraze Baryè ». Celui qui le fait, prend une telle chance à ses risques et péril.

Récemment, le Conseil

supérieur de la Police nationale (CSPN) s'était réuni pour discuter de stratégie pour combattre les criminels, en vue d'assurer la pleine réussite des opérations. La discussion, à la direction de cette entité lancée, chacun profitait de l'instant pour proposer des suggestions concrètes souhaitant aboutir à une synthèse édifiante. Au cours des échanges d'idées, un des hauts gradés, se croyant autorisé à s'exprimer librement, mais surtout en sécurité, à l'intérieur de cette enceinte qu'on croyait « hautement sécurisée », fait virer la discussion sur Vitelhomme. Aussi attira-t-il l'attention de ses frères d'armes sur le grave danger que présente ce chef de gang et l'obligation qui est faite aux forces de l'ordre de le maîtriser, ou de le mettre hors d'état de nuire.

La discussion continuait, et le dernier intervenant, dont le téléphone était en mode « vibration », sentait venir un appel téléphonique. Au bout du fil Vitelhomme Innocent lui tenait ces propos : « Pouki sa w ap pale m mal konsa a? (« Pourquoi tu me parles mal ainsi » ? ).

Vitelhomme a ses antennes au sein de toutes les garnisons et centres de décision de la PNH. Aussi est-il au courant de toutes les opérations planifiées contre ses hommes. Il dit être courroucé contre les dirigeants, raison pour laquelle il tire sa revanche comme bon lui semble.

Précédemment, à la radio, il avait précisé pourquoi il s'en prend ainsi à la population, dont parmi les victimes figurent des enfants à bas âge, des femmes ou encore des personnes âgées. Selon lui, la campagne de terreur qu'il lance contre les populations. C'est, dit-il, sa vengeance, parce que les leaders n'ont pas tenu leur promesse envers lui. Il prétend

avoir participé à une réunion à laquelle « participaient Ariel Henry, Frantz Elbé, Léon Charles, André Michel, Félix Joseph Badio et d'autres au tour de l'assassinat de Jovenel Moïse. La promesse qui lui avait été faite, savoir la mairie de Tabarre, n'a pas été respectée ». Alors que, selon lui, sa



Ti-Jeff, ainsi connu, chef de gang de Canaan, plus de trente cadavres à son actif.

demande a été agréée. Il devait ajouter en tempêtant qu'il a été « tourné en bourrique ». Selon



Vitelhomme Innocent

lui, il a offert sa collaboration, dans l'élimination de Jovenel Moïse, « sans recevoir rien en retour ». Dans ses déclarations à la radio, il a, de surcroît accusé Ariel Henry inventé la fausse piste des Colombiens pour éloigner de lui l'enquête sur ce crime.

Le modèle

#### Vitelhomme Innocent, le même partout

On n'a pas besoin d'un autre bandit dont il faut décrire le comportement. Les autres malfrats et Vitelhomme Innocent se valent. Quand on connaît ses relations avec le pouvoir, on connaît celles de tous les autres malfrats avec les dirigeants. Si le chef du gang « Kraze Baryè » ne garde pas sa langue dans sa poche et étale au grand jour ses relations avec, par exemple, le Premier ministre de facto et le directeur général de la Police nationale, ou encore avec l'ex-avocat du peuple André Michel, on ne voit aucune différence avec les autorités du pays et les autres gangs, qui massacrent, kidnappent, violent, pillent, les citoyens et citoyennes sans défense et incendient leurs maisons, tous les bandits indistinctement bénéficient de l'impunité, grâce à la complaisance de l'équipe au pouvoir.

En effet, Vitelhomme Innocent lâchent ses hommes sur Tabarre et ses environs et Ariel Henry les laisse faire; il fait de même pour Ti-Lapli massacrant les résidents de Carrefour-Feuilles et les chassant de leurs maisons, sans aucune réplique sérieuse de la PNH. Si d'aventure des membres de la PNH sont arrivés sur les lieux de ces crimes, après des appels à l'aide des victimes trop longtemps restés sans réponse, quand ils pointent enfin le nez, il est déjà trop tard, les envahisseurs étaient déjà de retour dans leurs fiefs.

Même scénario avec Izo et ses hommes envahissant le centre-ville de Port-au-Prince, plus spécifiquement le quartier du Bicentenaire.

Mais le carnage perpétré à Canaan où, au moins une trentaine de fidèles de l'église Piscine de Bethesda, dirigée par le pasteur Marc Corel Zidor, s'est déroulé au vu et au su de tout le monde, sans que la Police ne lève le petit doigt. Si le directeur de la PNH, Frantz Elbé a adressé ses condoléances aux parents des victimes, tout en critiquant M. Zidor qu'il responsabilise pour cette tuerie, le Premier ministre de facto, Ariel Henry, quant à lui, s'est retranché dans son silence, à

l'égard des familles éplorées. Les autorités du pays, par le truchement du commissaire du gouvernement de Croix-des-Bouquets, Roosevelt Zamor, croit qu'il est de bon ton de convoquer le pasteur Zidor au Parquet de cette juridiction, ainsi que ceux qui l'ont aidé à organiser cette marche, dont l'objectif consistait à déloger Ti-Jeff et ses gangs, qui font régner la terreur à Canaan et toute les régions de Bon Repos, Carrefour Shada, Santo et les environs, etc. Pourtant, allié du pouvoir, Ti-Jeff et ses lieutenants ne sont pas inquiétés.

Dans de telles conditions, comment pouvoir convaincre les étrangers de déployer leurs forces, police et militaires pour qu'elles viennent en aide à la Police d'Haïti, à la demande de dirigeants s'accoquant avec des criminels endurcis, qu'ils prétendent pourtant anéantir. Comment vouloir donc penser que l'étranger ajoute foi à vos intentions exprimées concernant la pègre, alors qu'il existe une franche collaboration et parfaite harmonie entre vous ?

L.J.



## HAÏTI-OBSERVATEUR EN LIGNE

En attendant la construction du nouveau site, l'édition hebdomadaire peut être téléchargée : [haiti-observateur.ca](http://haiti-observateur.ca)

Ensuite cliquez sur ARCHIVES, puis choisissez l'édition courante ou celle désirée.

# LE COIN DES POÈTES

## Saint-Valentin Kauss ou le surpluréalisme des mots

Par Saint-John Kauss

Saint-Valentin KAUSS (Valentino Nelson), né à Port-au-Prince le 15 juillet 1959. Membre émérite du *Surpluréalisme*. Poète et journaliste. Co-Fondateur et Directeur de la revue *Prestige* et du journal *Présence*. Ingénieur et Mathématicien. Professeur. Éditeur, Illustrateur, Graphiste. SVK a produit des œuvres poétiques modernes et intéressantes : *Au verso de mes déchirures*, poésie, Éditions Nelson, Collection « Dernier Monde », Montréal, 1981 ; *Gants du lendemain*, poésie, Éditions Nelson, Collection « Dernier Monde », Montréal, 1981 ; *Et puis dans sa fureur... le vent*, poésie, Kauss Éditeurs, Montréal, 1983 ; *Mille nuits de grève intérieure*, poésie, Éditions Choucouné, Port-au-Prince, 1989 ; *Oracles du visible*, rétrospective 1980-1990, poésie, Éditions Humanitas, Montréal, 1992 ; *Cinq grandes stances par-dessus bord jetées*, poésie, Éditions Humanitas, Montréal, 1996.

L'ACHEVÉ ...

L'achevé recommence faisant de l'image l'essence du poème  
Le miroir/la vie/les voix closes

Ô magiques rites de l'hypnose !

La lumière opaque annonce l'inévitable

La vue de l'automne en MOI prend la poésie  
l'effeuille

La nuit/l'aube amas d'illusions pénètrent l'absurde

Efflets épars aux fêlures du printemps

L'achevé recommence quand surgit la nuit

Voie prodigue aux doubles jeux de lumière  
pris à l'orgueil des cimes

Géométrie de l'espace aux terribles divergences

Le pourtour en vol-projet pourtant nous trace  
l'oiseau est simple

Aventure céleste/agonie d'un rêve de bête

Chiffant le visible sacrées des choses

(...*Et puis dans sa fureur le vent*).

..... A HAUTEUR DU CIEL

Né cancer. dans la sève-souffle,

Qui circule aux flancs de l'arbre.

Visqueuse comme mercure liquide.

J'ai voulu d'émeraude être éclairé.

A hauteur d'homme briller à hauteur du ciel.

Pigments d'amour en mes seins-copaux.

(*Gants du lendemain*)



## LE COIN DE L'HISTOIRE

### Deux amis, Parnell Marc et Robert Oppenheimer

Par Charles Dupuy

Né à New-York, en 1904, Julius Robert Oppenheimer est ce physicien qui dirigea le fameux Projet Manhattan. C'est, en effet, lui qui, à la tête d'un groupe d'éminents scientifiques, élaborait la fabrication de la première bombe atomique, au centre de recherche établi à Los Alamos, dans le désert du Nouveau-Mexique. C'était en 1945.

Robert Oppenheimer et Parnell Marc devaient se rencontrer aux États-Unis, lors d'un congrès de physiciens qui s'est tenu dans le courant des années 1950. Parnell Marc, professeur de physique et de mathématiques haïtien, se retrouva ainsi dans un autobus voyageant avec le gratin des hommes de science du continent américain et, parmi ces derniers, nul autre que le très célèbre Robert Oppenheimer. Les deux hommes feront connaissance et se retrouveront même, à une étape du voyage, assis côte à côte. Lors que le car s'arrêta devant un petit restaurant pour permettre à tout le

monde de descendre et d'aller manger, Parnell Marc eut la surprise de se sentir fermement retenu par le bras. C'était Oppenheimer. Mon bien cher ami, lui dit ce dernier, sur le ton de la confiance, mon pays, vous savez, est une grande démocratie, mais il n'a pas encore, hélas, triomphé de certaines plaies sociales et raciales, qui font la honte des États-Unis d'Amérique et qui les déshonorent chaque jour. Dites-moi donc plutôt ce que vous voulez manger, et je vais aller vous chercher tout cela.

Signalons qu'à cette époque on ne servait pas les Noirs dans les restaurants de ce sinistre Deep South américain, qu'ils parcouraient en autobus. Il faudra attendre la longue lutte des militants pour les droits civiques dans les années 1960 avant que les Noirs soient autorisés à manger aux côtés des Blancs. C'est donc afin d'éviter à Parnell Marc les humiliations du racisme institutionnel qui sévissait alors en Amérique que Robert Oppenheimer préféra descendre pour revenir avec deux plateaux débordant de victuailles,

dont les deux hommes se régalaient.

Parlez-moi un peu de votre pays, demanda Oppenheimer à Parnell Marc. C'est, je suppose, dans un anglais impeccable que Parnell Marc prit plaisir à parler de sa chère et belle Haïti à ce savant à l'esprit ouvert qu'était Oppenheimer. Je fais noter au lecteur que Parnell Marc était un polyglotte, qui maîtrisait une bonne dizaine de langues vivantes, en plus de parler couramment le latin classique. Sans être en reste, Oppenheimer pouvait, de son côté, comprendre et s'exprimer dans la plupart des langues romanes. En se séparant, Parnell Marc promit à son illustre interlocuteur de lui envoyer, comme il le lui demandait, un livre sur l'histoire d'Haïti, qui semblait tant le passionner.

Parnell Marc devait tenir sa promesse et expédia effectivement le livre qu'il réclamait à Oppenheimer. Quelque temps après, Oppenheimer lui écrivit une gentille lettre pour le remercier de l'envoi et lui demander, cette fois, des biographies d'Anténor Firmin et de Rosalvo Bobo,

les deux hommes politiques haïtiens, qui lui semblaient les plus intéressants et au sujet desquels il voulait en apprendre davantage.

On aura compris qu'en plus d'être un savant physicien, Oppenheimer était un humaniste, un érudit, un homme de très vaste culture, et qui sera, comme on sait, cruellement tourmenté, et cela pour le reste de son existence, par cette terrible bombe atomique dont il aura été le père. Après la découverte de cette arme nucléaire et son usage sur les populations d'Hiroshima et de Nagasaki, Albert Camus écrira qu'il s'agissait-là de « *la plus formidable rage de destruction dont l'homme ait fait preuve depuis des siècles* ».

Ces quelques mots de Camus résument le terrible cas de conscience qui devait tourmenter Oppenheimer pour le reste de son existence. Persuadé qu'il « *avait du sang sur les mains* », il refusa de travailler à l'élaboration de la bombe H et, pour cette raison, il fut persécuté par les autorités américaines, accusé de collusion avec les communistes, avant d'être, mais bien plus tard et fort heureusement, réhabilité.

Robert Oppenheimer et Parnell Marc restèrent bons amis, mais les deux hommes ne devaient plus jamais se revoir. Julius Robert Oppenheimer est mort à

Princeton, en février 1967, tandis que Parnell Marc est décédé, à Montréal, en décembre 2010. Il avait 92 ans.

P.S. : Puisque nous parlons ici d'amitié, sachez que Parnell Marc et Daniel Figolé furent des amis d'enfance, des intimes qui, pendant toute leur existence, cultivèrent la plus franche camaraderie. Quand Figolé fut nommé président provisoire d'Haïti, il invita Parnell Marc à devenir ministre dans son gouvernement. Celui-ci refusa. Il n'était pas politicien et n'entendait pas le devenir. Figolé lui en gardera une rançune mortelle. C'est ainsi que Parnell Marc, alors qu'il marchait sur le trottoir, dans une rue de New York, eut la surprise de voir arriver, en sa direction, nul autre que Daniel Figolé. Lorsque ce dernier reconnut Parnell Marc, il traversa la rue afin de changer de trottoir et ainsi éviter de le saluer. Je tiens cette anecdote de la bouche de Parnell Marc lui-même. En vérité, je ne connais pas beaucoup de scènes plus tristes que celle-là.

Mon dernier livre, *Une histoire populaire d'Haïti*, est maintenant disponible chez Amazon. C.D.coindelhistoire@gmail.com (514) 862-7185

## Antoine Jean : Le départ d'un géant

Par Louis Carl Saint Jean

« Dans l'univers d'Antoine Jean, il n'y a pas eu de demi-mesure pour l'homme assoiffé de savoir. Soit qu'on devienne plus hardi, plus humble ou un peu fou, négligeant les normes de l'esprit cultivé. Il possédait plus qu'un siècle d'or. On ne pouvait le peser comme des siècles d'argent. De son esprit découlaient des perles qui pouvaient être seulement pesées d'après l'étalon universel du grand Je suis. Il vivait dans son univers, étalant la pureté de sa foi chrétienne, faisant de lui une race élue, un sacerdoce royal. » *L'homme qui s'exprime ainsi sur le génial Antoine Michel Jean n'est autre qu'un de ses disciples : le docteur et poète Clarence Saint Hilaire.*

« Un autre géant est parti » m'a écrit vendredi dernier via WhatsApp le chanteur évangélique Claude Aurélien lorsque que je lui ai appris la triste nouvelle du décès de notre bien-aimé. De son côté, mon excellent ami Jacques Vaval, en passant avec moi en revue la vie de l'illustre disparu, a fait cette réflexion : « *L'une après l'autre, les belles têtes de notre Église s'en vont. Frère Jean était un homme d'une très grande culture et il avait pris plaisir à partager ses*

vastes connaissances avec qui-conque le désirait. Sa mort est une grande perte pour notre communauté ».

En effet, après le pasteur Yves Pierre, l'ancien Apollon Luc, la sœur Joséphine Dalencour, l'ancien Carlvilair Péan, le pasteur Robert Samuel Dolténus, l'ancien Paul Luc Bastien, la sœur Violette Lucien, c'est un autre chrétien, un autre adventiste du 7e Jour authentique, un autre humble serviteur que, le mercredi 16 août dernier, la Faucheuse a impitoyablement ravi à l'affection de la communauté des saints en Amérique du Nord : Antoine Michel Jean.

C'est au Limbé, la deuxième ville du Nord d'Haïti, qu'il naquit le 12 juin 1934. Il était le fils légitime d'Ernest Jean, commerçant, entrepreneur, cordonnier et de Priscilia Pierre, une commerçante. Les deux furent Limbéens de pure souche. Il a fait ses études primaires et une partie des secondaires au Collège Notre-Dame du Perpétuel Secours, au Cap-Haïtien.

Dès l'âge de 10 ans, sous l'influence de la Sœur Madeleine, sa maîtresse en classe de 1e, il commencera à développer la passion pour la lecture et les choses de l'esprit. Semaine après semaine, cette religieuse canadienne lui fournit d'anciens et de nouveaux exemplaires de *Radiomonde* et de *La Patrie*, que publiait chaque

fin de semaine le supplément *La Patrie du Dimanche*. Ces journaux canadiens lui donneront goût pour l'histoire, l'analyse



Antoine Jean

socio-politique et l'actualité internationale. D'ailleurs, leurs rédacteurs, René Boivin, Roger Duhamel et Eddy Baudry ont été les premiers hommes de plume à éveiller sa curiosité intellectuelle.

Il avait d'autres sources. À un prix dérisoire, il achète, des cuisinières de la cantine de son école, des pages de périodiques français, tels que : *Temps Présent, Études, Témoignage chrétien, La Vie*, etc. Par leur lecture, il s'enflamme pour la foi catholique, tant et si bien que, vers l'âge de 11 ou 12 ans, il avait déjà envisagé sérieusement la prêtrise.

Dimanche soir dernier, sa cousinine Josette Fontil Laguerre m'a

raconté ce qui suit : « *Jouer à la messe était l'une des distractions favorites d'Antoine. Il installait des chaises dans la cour, recouvrait d'une nappe blanche une table pour lui servir d'autel, et, portant une des robes blanches de sa mère en guise de soutane ou de chasuble, il célébrait la messe pour nous. Il administrait la communion de retailles d'hosties qu'il achète des mêmes cuisinières* ». C'étaient les prémisses d'une vocation sacerdotale et d'une foi en Jésus-Christ.

Le jeune Antoine coule d'attraits jours heureux. Son père, qui a de grands moyens, le gâte. Voyant l'intérêt de son fils pour la lecture, il lui ouvre une ligne de crédit mensuel de 25 gourdes (à l'époque une fortune) à la Librairie

Leconte, au Cap-Haïtien, et lui donne cinq gourdes chaque semaine comme argent de poche. Il s'offre alors les livres et les revues de son choix, tout en bouquinant chez les revendeurs. En ce temps, son partenaire de lecture était Carlvilair Péan.

Il s'en souvient : « *Bien que Carlvilair fût mon aîné de quatre ans, nous étions de bons amis, unis par une passion commune : la lecture. Nous nous passions des livres. Lui et moi avons toujours été de grands admirateurs des romanciers français, en particulier Victor Hugo, Stendhal, Honoré de Balzac, Emile Zola, etc.* ». Ce furent les plus belles années de sa jeunesse.

Suite en page 13

DE BROSSE & STUDLEY, LLP

**Richard A. De Brosse**  
Attorney at Law

ACCIDENTS \* REAL ESTATE MALPRACTICE

182-38 Hillside Avenue (Suite 103)

Jamaica Estate, N.Y. 11432

Tel.: 718-658-3000. Fax 658-658-3187

rdebrosse@QueensLegalPlaza.com

# Kreyòl

## GRENN PWONMENNEN

### Se twòp atò, fòk kesyon gang nan regle, pou Ayiti ka pran souf !

Se pa ni lapriyè, ni reyinyon sou reyinyon, kit ann Ayiti, os non aletranje, pale anpil met la ki pral rezoud kesyon gang ki fin pran peyi a. Se bonjan desizyon ak aksyon ki pou pran pou n fini ak sa. Nou pa ka rete gade yo k ap touye sitwayen, sitwayèn, adwat agòch, pandan ke swa-dizan otorite yo chita ap griyen dan yo, kòm si deryen netè. Tan an rive, li plis ke lè, pou n fini ak koze sa a. Fòk Ayiti ka pran souf !

Sa k sot pase samdi, 26 out/dawou a, nan zòn Kanaan, kote youn lòt gwo masak sot fèt, ta dwe dènye kou ki pou touye koukou a. Fò n konprann byen kijan sa pwouve ke peyi a vrèman fin tonbe anba kontwòl gang ki montre se yo ki chèf. Swa-dizan otorite yo ak Lapolis yo a se youn bann pòtre.

Paske se la sou Wout nasyonal nimewo 1 an, ki sot Pò torens, kapital peyi a, pase Latibonit, pou rive nan Nò dwès, ale nan Nò, kote de zyèm gwo vil peyi a ye, Kap-Ayisyen, e menm rive nan Nò dè, ki kole ak fwontyè ant Ayiti ak Repiblik dominikèn, ke dènye masak la sot fèt. Ki donk, apa ke gang kontwòl Wout Nasyonal nimewo 2 a depi dat premye jen 2021, yo kontwòl Wout nasyonal nime wo 1 an tou. Epi pa bliye Wout nimewo 3 a tou, ki pase pa Kwadèboukè pou al nan fwontyè Malpas ak Repiblik dominikèn. Sa vle di se gwo non k ap touye ti chen lè yo di Pòto prens, kapital Ayiti. Youn kapital ki koupe de rès peyi a.

Ann tounen sou masak Kanaan an, ki lakòz nou oblije louvri bwat koze ensèkirite a avèk gang ki blayi toupato.

Jan nou li e tande koze a, jan nou wè sa nan video, se youn bagay efreyan. Gade kijan kretyen vivan ap tonbe anba bal gang ki gen pi bon zam pase Lapolis, ki pa ka parèt. Gade kijan youn pastè yo rele Marco — bon non l se Marco corel Zidor—, al mennen youn bann fidèl « à la boucherie », jan sèten mounn ekri sa sou entènèt la. Wi, mezanmi, san kouri tankou dlo lè larivyè ap desann. Nan samdi a yo te deja konte 9 kadav epi youn bann lòt blese. Epi men gang yo ki pran 3 kòm prizonye ke y ap kesyonnen.

Asireman, Pastè Marco te fè youn gwo sèvis priyè anvan l te di mounn yo pran baton yo, manchèt yo, pou y al regle kesyon gang nan Kanaan, pas ke gouvènman an deside pa fè anyen nan kesyon an. Atò kòm si mete benediksyon lapriyè sou baton ak manchèt t ap ase pou kanpe devan gang ki gen gwo zam otomatik ak minisyon an kantite pou kraze brize, jan yo vle! Pastè Marco a se youn iresponsab. Men Nèg entelijan pa gen tankou l, paske ou pa tande anyen rive l.

### Èske p ap gen ankèt sou paste a, ki sanble gen koneksyon ak gwo chef ?

Èske pral gen ankèt ki louvri sou pastè sa a, jan pè Miguel Auguste (Migèl Ogis) mande a? Èske nou pral konnen poukisa Lapolis pa t anpeche mounn yo al pote tèt yo bay gang konsa ? Èske se te youn plan byen monte ant Premye minis, Lapolis ak pastè a, de kwa pou Ariel Henry (Aryèl Anri) te montre zanmi l yo nan kominote wntènasyonnal la, ke

l vrèman bezwen èd yo pou regle kesyon gang nan, ke afè de voye polisye ki sot nan peyi Kenya pou vin siveye ayewo pò, waf ak lòt bilding Leta pa vrèman ka rezoud anyen ? Nou tande koze a. Kenya p ap voye polisye ann Ayiti pou batay kont gang, se pwoteksyon yo pral bay pou sèten bilding, ayewopò, waf elatriye.

Antouka, 8 septanm ki pral vini sou nou toutalè ap fè 2 zan depi m te vini ak youn pawòl nou repete byen souvan : « *Toutotan kesyon gang nan pa regle, anyen p ap regle ann Ayiti* ». Wi, se depi 8 septanm 2021, nou te vin ak koze sa a. Lè sa a, gang te deja kontwòl



Pastè Makorèl Zido.

Matisan depi premye jou mwa jen, anvan ansasinay prezidan de fakto Jovenel Moïse (Jov nèl Moyiz), nan dat 7 jiyè. Se konsa, gang te bloke trafik ant kapital la ak tout rejyon sid ak sidès peyi a. Se lontan apre yo te vin tabli yo nan Kanaan, epi



Ti Jeff, chef gang Canan.

pran kontwòl trafik ki pral nan nò.

### Aryèl Anri nan konfyolo ak gang

Vwala ke nan dat 20 jiyè 2021 an, se doktè Aryèl Anri ke me syedam anbasadè CORE Group yo nan Pòtoprens te met chita nan biwo Premye minis la. Msye tou pran grad prezidan tou, paske depi lè sa a pa gen prezidan ann Ayiti. Epi se konsa gang vin blayi toupato. Premye a pa janm leve youn ti dwèt kont yo. Se mounn pa l yo ye. Okontrè, pawòl pran lari ke msye nan konfyolo ak chèf sèten gang, jan Pierre

Espérance (Pyè Esperans), ki alatèt Rezo Nasyonal pou de fann dwa mounn (RND DH), eksplike sa byen klè. Yo pa ka demanti l, men yo voye va ga bon ofisyèl al atake biwo RNDDH a.

Sa byen klè ke ekip Premye minis la, ansanm avè l ,gen bonjan relasyon ak gang, sitou ak Vitelhomme Innocent (Vitelòm Inosan), ki se chèf gang Kraze Baryè a, ki fè e defè, jan l vle, ki menm fòse otorite ki responsab pou anbasad ameriken, nan Taba, fè men anbasad la. Men sa parèt tèlman lèd, yo oblije louvri pòt la a demi pou pran swen sèten bagay. Epi yo ranfòse sekirite anbasad la byen djanm. Okontrè se nan anbasad ameriken nan ekip ki te sot nan Kenya a te desann. Nou konnen te gen anviwon ven (20) nan yo ki te rive Ayiti di manch pase anwo (20 out/dawou) pou egzaminen kijan sityasyon ye ann Ayiti, anvan pou yo vin toutbon — si y ap vin vre !

Men, Aryèl Anri pran tout klas prekasyon pou l pa viktim sèten gang ki pa danse kole avè l. Gade kijan pou 18 me lane sa a, lè l te deside pa fete fèt drapo a nan Lakayè, li te transfè l Okap Ayisyen. Li te deplase 150 polisye pou monte Okap avè l. Alò, nou mande poukisa li pa janm mobilize polisye sa yo kont gang yo, la a, nan Matisan, anba bouch Pòtoprens, depi plis pase 2 zan ? Ale wè pou gang Kanaan yo, ki vin lontan apre sa Matisan yo, ki sot fè masak samdi pase a ! Èske Aryèl Anri pa responsab pou sa k sot pase a ? Nèspa ke se li menm ki responsab, selon sa ki ekri nan Kons titisyon peyi a, « *pou byen ak lavi sitwayen yo ?* »

Alò, n oblije rekonnèt ke Aryèl Anri se youn chèf gang a kravati, ki pèmèt gang a sapat yo opere jan yo vle nan peyi a. Se poutèt sa, nou kwè nan pawòl pè Miguel met deyò a. M ap ban nou l jan l bay li, an franse : « *L'heure est, donc, ve*

*nue, pour tous les chrétiens sans exception, soutenus par l'ensemble de la population, de marcher et de faire tomber les murs de Jéricho* ».

Mounn ki pa konn li Labib kapab pa fin twò konprann pawòl pè Miguel la. Men nan liv Josué, senkyèm liv nan Ansyen Testaman an, nan chapit 5 vèsè 13, rive nan chapit 6, vèsè 27, nou li kijan Jeriko se premye vil nan peyi Kanaan, ki te byen pwoteje ak gwo miray antouwe l, men tout te tonbe, apre pèp la te swiv sa sèvitè Bondye a te mande yo : *Pase 6 jou ap fè tou lavil la youn fwa pa jou, ap jwe twonpèt pou avèti abitan lavil la ke yo la. Sou setyèm jou a, yo te fèt pou fè tou lavil la 7 fwa. Se sa yo te fè, epi tout miray ki t ap pwoteje Jeriko tonbe plat atè, epi pèp Izrayèl la te rantre Jeriko. Se te premye gwo viktwa yo, lè yo te kite peyi Ejipt, pou ale Kanaan, sou direksyon Moyiz.*

Mwen pa fin konnen kijan sa pral aplike nan ka Ayiti a. Men avèk Aryèl Anri, anyen pa ka fèt kont gang ki nan konfyolo avè l. Se pou sa menm jan nou te di nan dat 8 septanm 2021, nou kwè ke « *Toutotan se Aryèl Anri ki alatèt peyi a, anyen p ap fèt kont gang, anyen p ap regle pou bay Ayiti youn souf* ».

Alò, sa pral depann de pèp la, tout kretyen, san distenksyon, ki fèt pou met tèt yo an sanm, pou fini ak mouche sa a, chèf gang a kravati sa a, k ap pwoteje gang a sapat yo. Se sèl fason n ap rive mete youn ekip gouvènman pwovizwa alatèt peyi a, jan sa te fèt deja, dekwa pou bonjan demokrasi ka blayi nan peyi a. Mezanmi, fòk Ayiti ka pran souf pou nou kò manse travay pou devlopman peyi a, pou tout pitit li yo, san distenksyon.

Se poutèt sa mwen di tout patriyòt : **Ann avan! Li lè li tan!**

**TiRenm/  
Grenn Pwonmennen  
raljo31@yahoo.com**

## Frantz

### Photo & Video Studio

PHONE: 718.953.4990/ 917.513.2118  
843 FRANKLIN AVE. (BETWEEN UNION & HAMILTON)  
FRANTZSTUDIO.COM

**Weddings, Engagements, Bridal Showers, Baby Showers, Birthday Parties, Graduations, Communion, Headshots, Engagements (without negatives), Photo Restoration, Invitations, Passport photos & much, MUCH MORE!**

**460 Peninsula Blvd.**  
Hempstead, New York 11550

**516-489-5925**

**CLOSED ON MONDAYS**

Tues-Wed-Thurs 10:00 am-9:00 pm  
Friday 10:00 am - 10:00 pm  
Saturday 10:00 am - 10:00 pm  
Sunday 10:00 am - 5:00 pm

# HAPPENINGS!

Continued from page 1

will be some revision.

As reported, Pastor Marcorel Zidor, called Marco by all, whose church, the Evangelical Pool of Bethesda, is in a neighborhood of Port-au-Prince, is being blamed by many for taking his followers to the butcher shop, when he mobilized more than 200 of them to march on the stronghold of the gang in Canaan. First, people wonder why did Pastor Marco targeted the Canaan gang, 10 miles away, while *Kraze Baryè* (Tear Down the Gates), the gang of Vitelhomme Innocent, operating in neighborhoods of Port-au-Prince, closer to his church, was given a pass. Would the relationship that exists between Innocent and the authorities, including Prime Minister Ariel Henry and chief of Police Frantz Elbé, has any bearing on Pastor Marco's decision.

Anyway, following a prayer meeting, no doubt, the faithful, armed with batons, knives and machetes, were off to Canaan, chanting, probably thinking they were on a mission not unlike that of Joshua, as explained in the 5th book of the Old Testament (Joshua 5;13-6;27), when the walls of the well-fortified city of Jericho came tumbling down, and the victorious Israelites entered the city and occupied it without firing a shot.

Last Saturday it was a differ-

ent story. Batons, knives and machetes, blessed or not, were no match for the automatic weapons of the gangsters, who are amply supplied with ammunition. Mercilessly, they mowed down the chanting churchgoers who, though in great numbers, were no match for the armed gang members who have defied the police for nearly two years. They even control the northern entrance to the capital, on Highway No.1, connecting parts of the Western department, as Haiti mini states are called, as well as four others (Artibonite, North, Northwest and Northeast.)

## Reactions to the massacre by some personalities

The situation has elicited comments from various personalities from different sectors. But the intervention of law professor Camille Édouard Jr., retains our attention.

In an interview granted to Jean Allens Macajoux/Yves Manuel, which was published on line, August 26, by the agency *Vant Bèf Info* (VBI), the former Minister of Justice and of Public Safety (2016) and current University professor, is on point, as he states: "The drama at Canaan is additional proof that the country is neither ruled nor administered." For those who may not remember, these were the words of Monferrier Dorval, the President of the Port-au-Prince Bar Association,

on the morning of August 28, 2020, when the eminent lawyer commented on the situation of the country during an interview with Magik-9 FM.

That same evening, he was assassinated in the exclusive neighborhood of Pèlerin 5, above the upscale Port-au-Prince suburb of Pétionville. He was gunned down in front of his residence, steps away from the residence of then President Jovenel Moïse, who had reacted vehemently to the words of Mr. Dorval that morning in the Magik 9 interview.

In the Haiti of the PHTK, the "Bald Headed" ruling political party, there hasn't been no justice for the late President of the Bar Association. However, the campaign "Justice for Jovenel Moïse," the de facto Haitian president who met karma on July 7, 2021, goes unabated. A word to the wise shouldn't be taken lightly.

Professor Édouard goes on to point fingers at the officials, without mentioning any name. "It was not up to the churchgoers to go dislodge the bandits. They're neither informed nor trained for this initiative." He added that this "desperate action is proof that the people feel abandoned and no longer protected by their [so-called] leaders."

He advises the citizens to be "careful and wise in their decision, and not risk their life and health" in adventures like that of last Saturday. Turning to the au-

thorities, he calls on them to "take all appropriate measures, even the most exceptional, to reestablish confidence, by providing the security and the well-being of the people." Certainly, that can be accomplished with the "goodwill and the determination of our public forces that should be ready to show the needed determination, as well as the sacrifice urgently required in the current situation."

The tragic event at Canaan makes one reflect on those in Haiti and the "Friends of Haiti," especially the United States, who make it easy for the gangs to carry out their countless massacres. For sure, the young men who front in the gang organizations don't have the foreign connections which permit them to place orders for arms and ammunition abroad, for Haiti doesn't manufacture the weapons of death and ammunition. They depend on well-heeled politicians and businessmen, who themselves are well-connected with those in charge of Haiti's customs at the ports of entry. Thus, there's no problem in ordering the weapons of mass destruction and ammunition a-plenty. In Haiti, where corruption and impunity are the rules of the game, certain paws only need to be properly greased to facilitate the illegal arms trade.

Meanwhile, U.S. manufacturers, who are aptly considered as merchants of death, benefit greatly from the massacres taking place in Haiti. And the U.S. government, which should monitor what are being exported from this country to Haiti and other countries of the Caribbean and Central America, must be held accountable.

In August 2021, the Mexican government filed a civil lawsuit for damages against the U.S. companies for their carelessness and negligence that facilitate trafficking of their weapons in Mexico. A District Court in Boston ruled against Mexico in March of this year. But Mexico has appealed and it has been joined by several of its Latin neighbors and all the CARICOM countries, except Haiti, which also is member of CARICOM. That can only mean that the de facto Prime Minister of Haiti, the supreme leader of the land, is complicit in the massacres perpetrated in Haiti by illegal weapons purchased from the so-called "friendly countries."

We applaud Huswald Timothée, Co-President of the *Haiti Foundation and Collège Universitaire de Roumanie en Haïti*, for his courage in denouncing all those responsible for the mayhem in the country. On Sunday, August 27, in a note distributed to a few friends and acquaintances, he stated the following:

"Whomever is in complicity, directly and indirectly, and provided and facilitated the weapons and munitions to these gangs

have these churchgoers' deaths on their conscience." We concur.

## BRIEFLY

### Speedy Justice in Haiti

Would you believe it? The Civil Court of Croix des Bouquets, which has oversight over Canaan, had issued a warrant for Pastor Marco Zidor to show up in court Monday, to explain the action that led to the Saturday massacre. The pastor was a no show, claiming he was convalescing, from a shot suffered at the event.

Meanwhile, no warrant was issued for Jeff, the head of the Canaan gang, to appear in that same court to explain why his gang carried out the massacre of the churchgoers. In fact, there that gang has been shown respectful treatment. As far as we know, no warrant has ever been issued to that gang for all the kidnappings, the killings or the jail breakings at the women prison in Cabaret, not far from the camp at Canaan. In other words, as is the case for some other gangs, the gang is above the law.

However, the Croix-de-Bouquets municipal commission issued a statement "firmly condemning" the massacre. Prévil Jean Wesner Edrouine, the interim agent in charge of the commission, said he wasn't made aware of the march until it exploded into violence. Nonetheless, once that crowd took to the streets Saturday morning, there was no way missing the nearly 200 churchgoers chanting and blocking traffic. One would have thought the Police, which was so efficient in dispersing the crowd that had camped in front of the U.S. Embassy, two weeks earlier, would have been deployed either to protect the marchers or to block them from getting near the camp of the gang.

At least the commission presented its sympathies to the families of those killed as well as to those wounded, said to be more than 30.

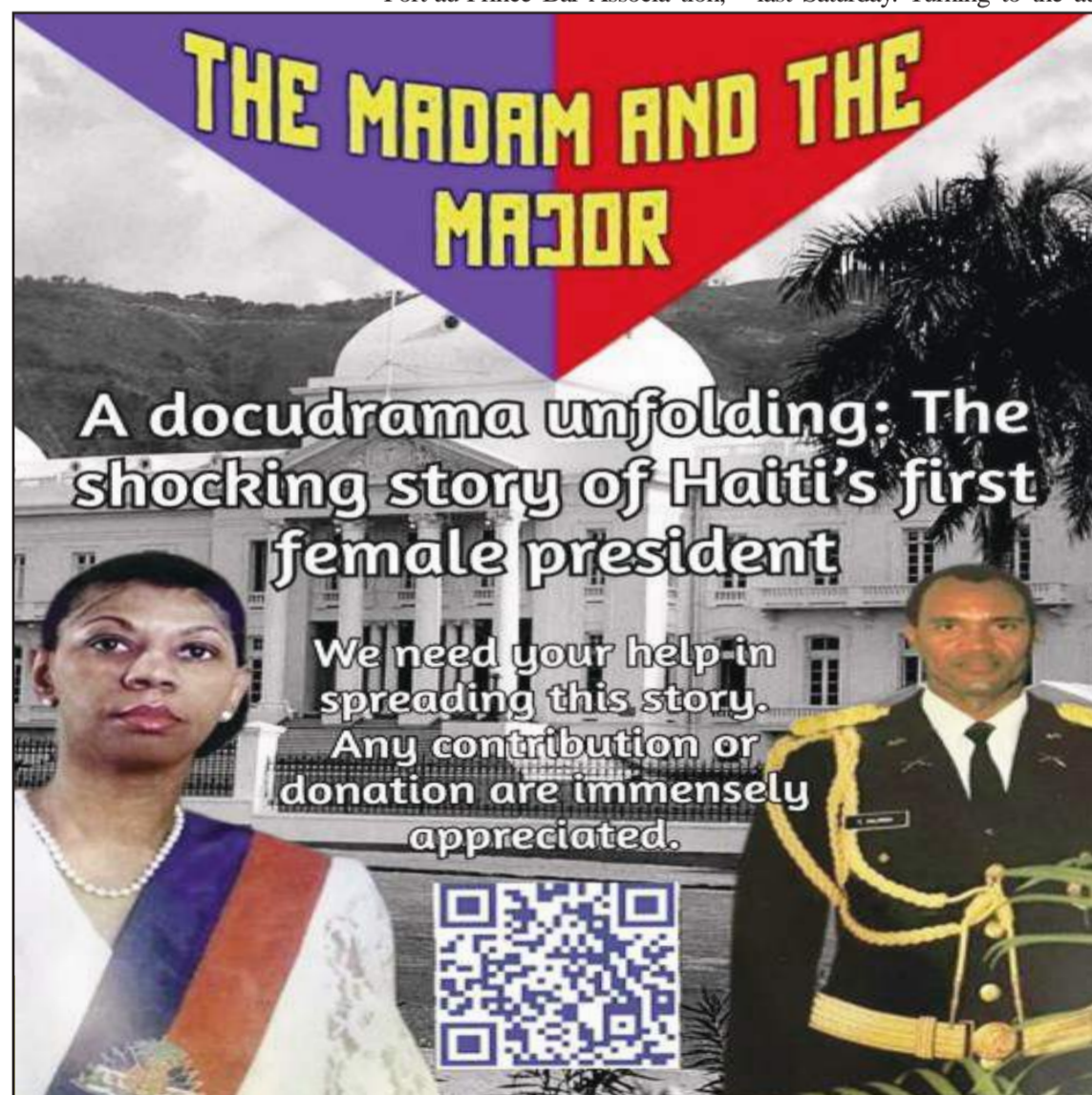
As far as the Office of the Prime Minister is concerned, that was a non-event. Not a word of condolences and of comfort from Ariel Henry, the sole Executive boss in Haiti, to those affected.

**\*Pastor Marco Zidor was heard from on Radio Mega in Port-au-Prince.** Monday afternoon, August 27, he was not too clear in what he was saying. However, he stated that "95% of my people escaped the shootings."

**\*And a public relations stunt.** Still on Monday, at the camp of the gang members responsible to the carnage in Canaan on Saturday, about a dozen of the marchers taken captive were shown in a video as they were being fed.

**RAJ**

[rajjo31@yahoo.com](mailto:rajjo31@yahoo.com)



# NOUVELLES BRÈVES ET COMMENTAIRES

## Donald Trump : Le dossier retient encore l'attention

Pas d'excuses si le dossier de l'ex-président américain Donald Trump domine la colonne, encore cette semaine. C'est qu'il y a du nouveau et nous en tendons maintenir nos lecteurs informés sur cette tranche d'histoire des événements se déroulant dans la République étoilée, surtout quand des Afro-Américaines sont à l'avant-garde, contribuant au triomphe de la justice, à l'encontre du puissant Donald Trump, qui se croit au-dessus de la loi, mais se sentant, sans doute, humilié par ces arrières-petites enfants d'esclaves.

Voilà la confirmation de ce qui a été rapporté dans la dernière édition du journal. En effet, Trump s'était présenté, jeudi dernier 24 août, à la prison du comté de Fulton (Atlanta, Georgia), où sa photo de criminel inculpé enregistrée et son numéro de prisonnier – P01135809—, circulant partout dans la presse, ainsi que sur les réseaux sociaux. Photo historique, car c'est la première fois, dans l'histoire des États-Unis, qu'un président, depuis le premier –George Washington— (1789-1797), que le 45<sup>e</sup> chef d'État (2017-2021) a été ainsi humilié, tel un vulgaire criminel.

Pour Donald Trump, dont l'animosité envers les Noirs, surtout des femmes, est proverbiale, l'humiliation était encore pire. Car, c'est une procureure afro-américaine, Fani Willis, qui, durant plus de deux ans et demi, a mené l'enquête ayant abouti à son inculpation, qui a été approuvée à l'unanimité par un jury qui a décidé qu'il y a motif à inculpation.

Toutefois, même dans l'adversité, Trump a essayé de sauver les apparences. Sans doute, certaines gens ont constaté qu'il y avait une caravane de motocyclettes et de voitures, un nombre incalculable, qui l'accompagnait vers l'aéroport, dans le New Jersey, quand il a laissé sa résidence sportive de Bedminster. Arrivé à l'aérodrome d'Atlanta, encore des motocyclettes et des voitures, en grand nombre, l'attendaient pour l'accompagner jusqu'à la porte de la prison. Et les critiques, de partout, demandent qui a payé la facture pour ce show spectaculaire.

### L'argent, le mobile de Monsieur Trump; Et voilà un Noir emprisonné

En tout cas, nonobstant les millions qu'il verse en paiement aux avocats de la défense, il a les moyens de déboursier davantage, car il est en train d'exploiter ses déboires pour recueillir des millions de ses adeptes. Selon un porte-parole de la campagne du criminel inculpé, le 7 août, soit deux jours après la circulation de son « mug shot » (photo d'inculpé), on avait déjà ramassé 7,1 millions de dollars U.S. (7 100 000,00 \$). Et le dicton créole sied bien dans la circonstance : « *Enbesil ki bay, sòt ki pa pran* ». (L'imbécile qui donne et le sot qui refuse).

En tout cas, après avoir consenti de déposer 200 millions de dollars (200 000 000,00 \$), Donald Trump a laissé la prison, en attendant que soit fixée la date du procès.

Les 18 co-conspirateurs, présents à la prison d'Atlanta ont dû faire des arrangements, même consentir à payer une caution assez élevée, en échange de leur liberté provisoire, dans l'attente du procès. Mais l'un d'entre eux n'a pas eu la chance de bénéficier de cette faveur juridique. Pas de caution pour lui, ni d'avocat, même assigné par la cour. Il s'agit de Harrison William Prescott Floyd, un ancien soldat des Marines, un activiste politique faisant partie de « *Black Voices for Trump* » (Des Voix de Noirs pour Trump).

En effet, Prescott Floyd, est emprisonné à Georgia, parce qu'il a un passé violent qui lui est imputé. Trois mois plus tôt, il avait été arrêté dans l'état de Maryland, dans un faubourg de la capitale américaine, suite à une confrontation agressive, lit-on, avec deux agents du FBI (Bureau fédéral d'investigation) chargés de lui délivrer un mandat de comparution par-devant la justice, dans un cas non-spécifié. Il aurait vociféré des menaces contre les agents, bousculant l'un d'entre eux, se conformant, quand l'autre a montré son arme à feu jusque-là dissimulée.

Il est intéressant que ce soit un Noir, partisan de Trump,

qui est ainsi confiné à la prison, jusqu'à date, dans le dossier de l'élection présidentielle de 2020 remportée avec une



Fani Willis

avance de sept millions de votes, par le candidat des démocrates, Joseph « Joe » Biden, mais que le candidat républi-



Letitia James

cain Trump avait contestée, disant qu'on lui a « volé » l'élection. D'où toutes ses manigances, dans une tentative d'annuler le vote des citoyens, en vue de se perpétuer dans la présidence.



District Judge Tanya Chutkan

### \*Le procès Trump à Washington le 4 mars 2024

À l'encontre du procès à Atlanta de Donald Trump et de ses 18 co-conspirateurs, dont on ignore toujours la date, le procès à Washington concernant son interférence du 6 janvier 2021, pour faire échouer la séance du Congrès affirmant la

victoire de Biden, est prévue pour le 4 mars prochain, en pleine campagne en vue des élections primaires républicaines visant à choisir leur candidat aux joutes présidentielles de novembre 2024.

La juge du district fédéral, Tanya Chutkan, a décidé contre la demande des avocats de l'ex-chef d'État, qui avaient suggéré avril 2026 pour la tenue du procès. En choisissant le 4 mars, elle ne donne pas parfaite satisfaction à Jack Smith. Celui-ci avait suggéré le mois de janvier pour entamer le procès. Comme on le sait, M. Smith est le conseiller spécial du département de la Justice, chargé de l'enquête sur les manigances de Donald Trump en vue de l'annulation, en sa faveur, des élections du 3 novembre 2020, ainsi que sur les documents que l'ex-président avait emportés de la Maison-Blanche, lors de son départ de Washington, en janvier 2021.

Si la magistrate devait accepter la date de 2026, un candidat Donald Trump, qui pourrait sortir victorieux des élections de novembre 2024, serait déjà président, une situation qui aurait pu tout gâcher par rapport à un tel procès. Et même si la Justice devait continuer avec le procès, il aurait le pouvoir de se pardonner lui-même en tant que président.

Un procès, le 4 mars 2024 se tiendra au beau milieu des élections primaires, quand les électeurs des états seront appelés à voter pour choisir leurs candidats aux élections de novembre 2024. Par exemple, le lendemain du procès, soit le 5 mars, ce sera « *Super Tuesday* » quand des élections primaires se dérouleront dans 14 états et dépendances américains. Parmi eux, des états très peuplés, comme la Californie, Massachusetts, Minnesota, Tennessee, Texas, parmi d'autres. Assurément, un verdict à l'encontre de Trump affectera sa position en tant que candidat favori jusqu'à date.

Ainsi il s'insurge contre la date du 4 mars 2024 retenue pour le procès. Toutefois, l'on doute fort qu'il puisse réussir à le faire annuler. Alors, il publie sur son site *Truth Social*, qu'il s'agit d'une immixtion dans le

processus électoral, histoire d'empêcher qu'il ne soit en mesure de se venger contre Joe Biden qui, croit-il, sera le candidat démocrate à sa réélection.

Et l'on soulignera que c'est encore une Noire américaine originaire de la Jamaïque, Tanya Sue Chutkan, avocate émérite, juge du district de la capitale américaine, qui pilote le dossier qui, de toute évidence, est bien ficelé contre l'ex-président. Le 6 janvier 2021, ce dernier s'était comporté comme un terroriste, demandant à ses ouailles d'aller au Capitole, et de se « *battre sans merci* » pour tout annuler. Voici la phrase qui devra être utilisée contre lui : « *We fight like hell. And if you don't fight like hell, you're not going to have a country!* » (« *Il faut se battre sans merci. Et si vous ne vous battez pas sans merci, vous n'aurez plus de pays.* ») N'est-ce pas conforme à sa demande au secrétaire d'état de Georgia, Brad Raffensperger ? « *Find me 11,780 votes* » (Trouvez-moi 11 780 votes) qui permettront d'annuler la victoire de Biden). Que Trump lui-même soit appelé comme témoin à charge contre lui-même, tel que c'était le cas dans le procès d'Atlanta.

### \*Un autre procès survient avant celui de Washington

Ce sera à New York, le 2 octobre prochain, soit dans les prochains 34 jours, qu'aura lieu le procès contre Trump, à l'initiative de Letitia James, la procureure (Attorney General) de l'état de New York, qui l'accuse de fraude et vise à récupérer 250 millions de dollars (250 000 000,00 \$) au profit de l'état de New York.

Comme d'habitude, Trump avait essayé, le 21 mars dernier, de faire renvoyer la date du 2 octobre. Mais le juge Arthur Engoron, de la Cour suprême de Manhattan, avait repoussé toute demande d'ajournement, disant que la date est « *gravée dans la pierre* » (*written in stone*).

On ne s'attardera pas sur ce cas, sinon pour attirer l'attention des lecteurs sur la procureure Letitia James, encore

Suite en page 9



# GROS SCANDALE À L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE NATIONALE

## Un haut cadre dans le collimateur de la Justice U.S. et en Haïti

### Sa maison à Miramar risque d'être saisie

Suite de la page 1

présence d'un juge fédéral, à Miami, en Floride. Ce trafiquant, qui n'a pas été identifié, a présenté le directeur financier de l'AAN comme son protégé.

Les autorités fédérales, qui suivaient déjà la piste de M. Jules, estimant, à l'analyse, qu'il était impliqué dans des transactions illicites, orientaient l'enquête sur cet homme dans plusieurs directions. Sur le terrain, en Haïti, elles étaient venues à informer que Jules possédait des biens immobiliers, soient sa maison privée coûtant un millions de dollars ou d'avantage, à Pétion-Ville, en sus d'immeubles résidentiels situés à Laboule.

Si les autorités fédérales manquent de ressources, surtout humaines, pour surveiller l'évolution des activités de l'immobilier, dans l'État de la Floride, alors que les acquéreurs étrangers, éternellement séduits par ce marché, réussissent à tromper la vigilance de celles-là débordées par une avalanche de clients, elles parviennent, de temps en temps, à épingler des « clients » déversant l'« argent sale », dans l'immobilier, aux États-Unis. Il semble que la chance n'ait pas été au rendez-vous, dans le cas de Carl Henry Jules.

#### Retenu puis interrogé à l'aéroport de Miami

Déjà sous de poids de lourdes suspicions de trafic de drogue, non seulement pour avoir été déclaré son « protégé » par un caïd de la drogue, désormais en taule, il y avait de quoi ordonner son interrogatoire, à la plus prochaine occasion. Mais d'autres activités illicites sont venues

s'ajouter à son palmarès criminel. Profitant sans doute de sa position, en tant que haut cadre de l'AAN, il a profité de ces infrastructures pour s'adonner à



La maison de Carl Henry Jules à Miramar, en Floride

d'autres activités illégales.

Il est connu que ceux qui donnent dans le commerce illégal font flèche de tous bois. On les retrouve partout où s'offrent des avantages pour faire fructifier leurs investissements de manière illicite. Avec la prolifération de l'importation d'armes à feu, s'offrent de nombreux créneaux. Non seulement les détenteurs d'armes ont besoin de balles, ils doivent aussi trouver des pièces de rechange pour remettre en condition les armes qui tombent en panne.

Dans cette perspective, les autorités américaines auraient intercepté une grande quantité de ces articles, qui ne peuvent appartenir qu'à des commerçants. Comme Carl Henry Jules a été identifié comme importateur de ces

marchandises, il a donc été décidé d'ouvrir une enquête sur ses activités dans ce commerce. Encore qu'il soit nécessaire d'aller à l'origine de ces transactions,

l'identité des personnes qui reçoivent ses exportations. Mais croyant protéger ses amis et/ou collaborateurs, il s'est refusé à faire des aveux. On lui a demandé aussi d'expliquer la provenance des fonds utilisés dans le financement de sa maison. Mais il a opté pour invoquer le « cinquième amendement ». En dépit de l'insistance des enquêteurs, il a catégoriquement refusé de collaborer. Au bout du compte, il a été autorisé à partir. Mais il est renvoyé pour être interrogé à l'ambassade américaine en Haïti.

Sur ces entrefaites, son visa d'entrée aux États-Unis a été révoqué et sa maison mise sous séquestre. Tombant aussi sous le coup de la Justice haïtienne, il fait présentement l'objet d'une double enquête. D'une part, par l'« Unité de lutte contre la corruption » (ULCC); de l'autre, par la BAF. Il semble que l'Unité centrale de références fiscales (UCREF) soit également intéressée dans le dossier.

#### Son visa révoqué, sa maison mise sous séquestre

Ces deux organisations ont lancé, séparément, des enquêtes sur l'origine des fonds ayant servi au financement de ses propriétés foncières, notamment sa maison située à Pétion-Ville, évaluée à plus d'un million de dollars, ainsi que ses nombreux immeubles résidentiels à Laboule.

À la capitale haïtienne, on laisse croire, dans les milieux proches de la Police, que ce haut cadre de l'AAN se fait avare d'informations, car ne voulant pas moucharder aux dépens de ses alliés dans le commerce illicite. C'est sans doute la raison pour

laquelle il a fait « rétention d'informations », face aux enquêteurs fédéraux.

Ces mêmes observateurs prétendent aussi qu'il compte de bons amis, dans le « monde oculte haïtien » qui pourraient lui servir de « boucliers » contre le secteur judiciaire, au point de le mettre à l'abri même des enquêtes déclenchées sur lui en Haïti.

À cet égard, d'aucuns disent que les bras de l'Oncle Sam pourraient être trop courts pour l'atteindre, à moins que la Justice américaine se donne les « grands moyens » de traiter son dossier.

Par souci d'équilibre de ce dossier un appel a été dirigé sur le téléphone, en Haïti, de Carl Henry Jules, qui semble avoir esquivé l'interview que l'auteur voulait avoir avec lui. La personne, qui se trouvait, à l'autre bout du fil, qui s'est identifié comme étant l'individu recherché, n'avait pu avoir une conversation, se disant occupé, dans une réunion et proposant de le rappeler dans une heure ou une heure et demie. J'ai tenu à lui lancer cet avertissement : Il est important de vous parler concernant le dossier que je suis en train de traiter vous concernant. J'espère que l'ajournement de cette conversation, que vous demandez, ne soit une stratégie de dérobade. L'expérience m'a démontré — et confirmé — que, quand des hauts fonctionnaires haïtiens sont sollicités pour un rendez-vous, dans le cadre d'une enquête journalistique, surtout pour cause de corruption, de concussion ou de détournement de fonds publics, ils utilisent la même tactique. Mais, rappelé au téléphone, comme ils avaient demandé, ils sont devenus introuvables.

L.J.

## NOUVELLES BRÈVES ET COMMENTAIRES

Suite de la page 8

une Afro-américaine qui, sans doute, donne à réfléchir à Donald Trump qui, hautain comme lui seul, avait, au mois d'août 2018, utilisé le mot « chienne » pour décrire Omarosa Manigault Newman, une ancienne employée qui l'avait accusé de « racisme et de détérioration mentale ».

Récemment encore, le 25

août, quand il a refusé de participer au premier débat des candidats républicains à la présidence, il s'est produit dans un entretien avec son ami Tucker Carlson, ancien présentateur sur la chaîne Fox se débrouillant tout seul sur X, auparavant Twitter. Et Trump de profiter de l'occasion pour se moquer de la vice-présidente Kamala Harris, disant, « Drôle de personne qui parle en rythme » et comme s'il voulait lui mettre

certaines paroles dans la bouche, il dit en anglais : « The bus will go here and then the bus will go there ! Because that's what buses do ! » (L'autobus ira ici, et l'autobus ira là-bas ! Car c'est ce que font les autobus !) Quel charabia ! Mais avoir une Kamala Harris comme candidat à la présidence, il s'en moque que : « Tel n'est pas l'avenir des États-Unis d'avoir pareil président ».

Entre-temps, les autres

Afro-américaines, au service de la Justice, lui font voir de toutes les couleurs, comme nous le constatons. Il finira par avoir respect pour ces braves Noires, qui, par leurs savoir-faire et leur patriotisme, font échec à son projet d'introduire un régime dictatorial aux États-Unis, à l'instar de celui d'un Hitler ressuscité.

Pierre Quiroule II  
raljo31@yahoo.com



## ÉDITORIAL



# Crise multi-sectorielle omniprésente : La guerre civile annoncée

C'est le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, lors d'une sortie critique de l'équipe dirigeante, en Haïti, qui avait déclaré que son homologue haïtien de facto, Ariel Henry, « ne prend pas au sérieux » la crise profonde dans laquelle se débat péniblement notre pays. S'il avait dirigé cette critique dans le sens des intérêts de son pays et ceux des États-Unis, en sus de la politique des pays formant le CORE Group, lesquels ont fait choix du neurochirurgien pour remplir cette position, les patriotes haïtiens y voient une issue d'extrême gravité : La guerre civile se profilant à l'horizon. L'incident survenu, à Canaan, au nord de Port-au-Prince, samedi dernier, annonce la couleur. Il suffit que d'autres citoyens, animés du même esprit que le pasteur Marcorel Zidor, Marco de son pseudonyme, imitent son geste, dans de meilleures conditions, pour que le feu éclate au baril de poudre.

Le massacre qui s'est produit, samedi après-midi, dans cette juridiction, est arrivé de manière si inattendue qu'il échappe à la connaissance de la grande majorité. Aussi nous fait-il obligation de mettre tout un chacun au parfum, par rapport aux événements sanglants qui endeuillent de nombreuses familles, notamment des membres de l'église « Piscine de Bethesda », dirigée par le pasteur Marcorel Zidor, située à Cara deux, dans le fief de Vitelhomme Innocent, le chef du gang « Kraze Barry ».

En effet, samedi matin 26 août, le pasteur titulaire de cette église, à la tête de plusieurs centaines de fidèles, auxquels s'étaient joints des membres de plusieurs communautés avoisinantes de Canaan, venait de lancer la marche, qu'il avait antérieurement annoncée, en vue de déloger le chef de gang de Canaan, Ti-Jeff (ainsi connu) et ses alliés. Armés de couteaux, de machettes, de bâtons, de pierres et d'autres instruments contondants, arborant, la plupart d'entre eux, des T-shirts blancs portant le nom de « Pasteur Marco » et de l'église qu'il dirige, les manifestants n'avaient aucune idée de ce qui les attendait. Dans les minutes qui suivaient, Ti-Jeff et ses lieutenants, les bandits, se sont précipités sur les manifestants, les arrosant de balles lancées par des armes de gros calibres, pendant plusieurs minutes, tuant au moins neuf d'entre eux et blessant beaucoup d'autres, en sus d'en enlever au moins dix. Et le bilan s'alourdit, car des rapports mentionnent une trentaine de victimes.

Sur ces entre-faits, exécutant sans

doute l'ordre de la primature, le commissaire du gouvernement de la Croix-des-Bouquets, Roosevelt Zamor, a ordonné la convocation, au Parquet, le lundi 28 août, du pasteur Zidor et d'autres collaborateurs ayant participé à l'organisation de ce mouvement, en lien avec les incidents du samedi. Bien qu'il manque encore d'informations, à ce sujet, Ti-Jeff et ses lieutenants, auteurs de ces meurtres, sont épargnés. En ce sens, les autorités politiques, judiciaires et policières restent égales à elles-mêmes. Car, encore une fois, elles se montrent solidaires des bourreaux, punissant en même temps les victimes. Cette attitude est cohérente avec celle des leaders face à Ti-Lapli, ainsi connu, attaquant Carrefour-Feuilles; Vitelhomme Innocent lâchant ses voyous sur Tabarre et les quartiers avoisinants; ou encore Johnson André (alias Izo), chef du gang « Cinq Secondes » de Village de Dieu, contre la zone du Bicentenaire. Ce même schéma se répète dans d'autres quartiers contrôlés par les malfrats, dans la région métropolitaine de Port-au-Prince; ou dans d'autres départements géographiques du pays; mais surtout dans l'Artibonite, principalement dans la commune de Liancourt, où règne en maître le gang « Kokorat san ras », perpétrant, à volonté, sur les populations civiles sans défense, des raids meurtriers, des enlèvements—individuels et collectifs—, ainsi que des détournements de camions de marchandises, sans avoir à s'inquiéter d'une quelconque action punitive de la Police. Voilà l'expression de la politique du Premier ministre de facto exécutant à la lettre le mot d'ordre de ses patrons, le CORE Group, à son tour, manipulé par les Américains. Autrement dit, toutes ces dérives orchestrées par l'équipe au pouvoir sont imputables à ceux dont elle exécute les mots d'ordre.

Mais, d'aucuns s'interrogent sur l'action de la primature, face au carnage de Canaan, une décision qui expose clairement l'incapacité d'Ariel Henry à diriger Haïti. En ce sens, il est opportun d'attirer l'attention sur l'incompétence de ses patrons manquant de capacité pour jauger objectivement les compétences. Puisque, dans la mesure où le choix de bons techniciens, à tous les niveaux, s'effectue par des compétences encore plus éclairées, on était en droit de s'attendre à ce que ceux qui ont jeté leur dévolu sur le neurochirurgien avaient décidé en connaissance de cause.

À l'analyse de la décision du commissaire du gouvernement, à l'encontre du pasteur de l'église Piscine de Bethes

da, on ne doit s'empêcher de pointer du doigt l'absence des dirigeants, n'ayant rien fait pour éviter ce carnage. Puisque, dans tout pays doté d'une administration compétente et responsable, la première question évoquée à ce sujet renvoie à la responsabilité des autorités affichant leur absence totale dans ces événements sanglants.

En effet, avant même de s'en prendre aux décideurs haïtiens ayant attaqué le problème posé, dans ce cas, par le mauvais bout, ils sont critiqués d'avoir ainsi fait une fuite en avant. On a déjà conclu à l'inévitabilité de ce massacre, si seulement le pouvoir en place avait assumé pleinement ses responsabilités, telles que les lui confèrent la Constitution en vigueur et les lois du pays. Mais Ariel Henry et son équipe ont plutôt décliné, face à cette nouvelle crise, de laisser agir leur réflexe PHTKiste, c'est-à-dire par irresponsabilité et insouciance.

Suite à ces tueries ayant amené le Parquet de Croix-des-Bouquets à convoquer le pasteur à l'origine de cet affrontement sanglant, parallèlement à la décision de la Direction centrale de la Police judiciaire (DCPJ) d'ouvrir une enquête, nous jugeons indispensable de diriger le projecteur sur les responsabilités des uns et des autres.

Certes, des semaines, auparavant, le pasteur Zidor, face à l'abandon des communautés, par le gouvernement d'Ariel Henry, subissant la terreur des criminels, sous toutes ses formes, annonçait l'organisation d'une marche sur Canaan, en vue de « déloger » le chef de gang Ti-Jeff et ses hommes. Plusieurs stations de radio de la capitale faisaient écho de ce projet. Mais les événements barbares du samedi ont prouvé que ceux qui ont la responsabilité de sécuriser les quartiers de la capitale — et du pays tout entier — avaient d'autres chats à fouetter. Car, en clair, aucune action n'a été entreprise pour éloigner les manifestants de l'offensive des hommes armés en possession d'armes de gros calibres qu'ils détiennent illégalement, et qui s'est soldée par cette fusillade constatée aujourd'hui. Si la propagande mal placée des dirigeants haïtiens tente de justifier leur inaction en brandissant l'« ignorance » de l'organisation de cette marche, ils confirment, alors eux-mêmes, à leurs dépens, la bouffée selon laquelle ils « ne sont pas les hommes qu'il faut à la place qu'il ne faut pas ». Voilà donc qui traduit la posture permanente de l'équipe PHTKiste d'Ariel Henry, qui peut se traduire en ces termes : « Ne caveant consules quid detrimenti respublica capiat » (« Que les consuls ne prennent point garde que

la république éprouve de dommage »).

Il aurait été possible, dans de meilleures conditions, que les autorités déploient une force de police pour contrer les bandits hors de leur cachette, au moment où ils se lançaient contre les fidèles de l'église « Piscine de Bethesda » venus les déloger. Mais elles ont, de préférence, opté pour prendre une décision criminelle dont elles tentent de diriger les responsabilités ailleurs. De toute évidence, l'erreur de pasteur Marcorel Zidor est d'avoir cru pouvoir remplacer les autorités policières se dérochant à leurs responsabilités des vies et des biens de la république. En tout cas, il semble que celui-ci n'ait pas bien ficelé la mise en application de son projet contre les bandits de Canaan, car d'autres partenaires qui avaient promis d'être présents au rendez-vous. Une autre question qui entraîne un débat différent!

Mais, en clair, donc, la mission que s'était donnée cet homme d'église s'inscrit dans une logique louable, qui pourrait susciter la tentation de lancer d'autres projets du même genre, dans des conditions optimales. Mais cela risque de déclencher une guerre civile : ceux qui veulent en finir avec les gangs contre ceux qui, à l'instar des dirigeants haïtiens, ne jurent que par le statu quo. Cette situation renvoie nécessairement aux entités qui ont contribué à l'avènement d'Ariel Henry : CORE Group, Washington, ONU et alliés. Objectivement, le peuple haïtien doit se donner un Premier ministre dont il a fait choix lui-même et qui saura défendre ses intérêts, en sus d'assurer sa sécurité avec compétence !

**HAÏTI OBSERVATEUR**  
P.O. Box 356237  
Briarwood, N.Y. 11435-6235 Tel. (718) 812-2820

SUBSCRIPTION FORM BULLETIN DE SOUSCRIPTION	
<b>Haïti</b> 1081-Observateur 98, Avenue Julien Drouin, 3ème étage Port-au-Prince, Haïti Tel: (509) 223-0789	<b>ÉTAT-UNIS</b> 1ère classe \$48.00 \$ US pour six (6) mois \$90.00 \$ US pour un (1) an
<b>CANADA</b> 1081-Observateur Gérald Louis Jacques 514-331-6434 19, rue 08 (Canada) 12213 Jussault / Cassavant Montréal H3M 1C7	<b>AFRIQUE ET ASIE</b> \$55.00 FT pour six (6) mois \$105.00 FT pour un (1) an
<b>EUROPE, AFRIQUE ET ASIE</b> Un service spécial est assuré à partir de Paris. L'adresse doit s'adresser à: Jean-Claude Valentin 13, K Avenue Raymond, 81 et 82, 44 93310 Le Pré St. Gervais France Tel: (33-1) 48-63-28-10	<b>CARAÏBE ET AMÉRIQUE LATINE</b> 1ère classe \$75.00 US pour six (6) mois \$140.00 US pour un (1) an
	<b>EUROPE</b> 73 EURO pour six (6) mois 125 EURO pour un (1) an Par chèque ou mandat postal en francs français
Nom/Name _____	
Company/Compagnie _____	
Address/Adresse _____	
City/Ville _____ State/État _____	
Zip Code/Code Régional _____ Country/Pays _____	
Tous les abonnements sont payables d'avance par chèque ou mandat postal en francs français.	

# EDITORIAL



## Pervasive multi-sector crisis: Civil war foretold

It was Canadian Prime Minister Justin Trudeau who, in a critical outburst against the Haitian leadership, had declared that his de facto Haitian counterpart, Ariel Henry, “does not take seriously” the deep crisis engulfing our country. He may have directed this criticism towards the Haitian Prime Minister, in defense of his country’s interests and those of the United States, in addition to the policies of the countries forming the CORE Group, which chose the neurosurgeon to fill the post he holds. However, Haitian patriots see an extremely serious outcome, that of a civil war looming on the horizon. Last Saturday’s incident in Canaan, a few miles north of Port-au-Prince, sets the tone. All it takes is for other like-minded citizens to imitate Pastor Marc Corel Zidor’s gesture, under better conditions, for the powder keg to ignite.

The massacre last Saturday afternoon in this jurisdiction happened so unexpectedly, that the majority of the citizens weren’t even aware of it. It is, therefore, our duty to bring everyone up to date on the bloody events that left many families in mourning, particularly the churchgoers of the “Pool of Bethesda,” led by Pastor Marc Corel Zidor, nicknamed Pastor Marco, which is located in Caradeux, the stronghold of Vitelhomme Innocent, leader of “Kraze Baryè” (Tare down the Gates) gang. Indeed, on Saturday morning, August 26, the church’s main pastor, in front, leading several hundred faithful, joined by members of several neighboring Canaan communities, had just launched the march he had previously announced, with the intent to dislodge the Canaan gang leader, Jeff (as he’s known), as well as his allies. Armed with, knives, machetes, sticks, stones and other blunt instruments, most of them wearing white T-shirts bearing the name of “Pasteur Marco” and that of his church, the demonstrators had no idea what was in store for them. Within minutes, top bandit Jeff and his lieutenants pounced on the demonstrators, showering them, for several minutes, with bullets from high-powered weapons, killing at least nine and wounding many others, in addition to kidnapping at least ten. And the total of victims keeps growing, for the latest reports mention 30.

In the meantime, acting, no doubt on orders from the Prime Minister’s office, the Croix-des-Bouquets Government Commissioner, Roosevelt Zamor, ordered that Pastor Zidor and other collaborators involved in organizing the movement should appear at the Public Prosecutor’s Office on Monday, August 28, in connection with the Satur-

day incidents. Although information is still lacking on the subject, Jeff and his lieutenants, the perpetrators of the murders, have been spared. In that sense, the political, judicial and police authorities have remained equal to themselves. Once again, they show solidarity with the executioners, while, at the same time punishing the victims. This attitude is consistent with that of the leaders dealing with Ti-Lapli, as he’s known, who’s gone on the attack at Carrefour-Feuilles, a Port-au-Prince neighborhood. It’s not different from their treatment of Vitelhomme Innocent, who has unleashed his thugs on Tabarre and neighboring communities; or of Johnson André (alias Izo), leader of the “Five Seconds” gang, at Village de Dieu (God’s Village) who attacked the Bicentennial zone, forcing the shutdown of the official office of the Prime Minister. The same pattern is repeated in other neighborhoods controlled by the thugs, in the Port-au-Prince metropolitan area and in other geographical departments, or mini states of the country, such as in the Artibonite region, where the county of Liancourt is targeted by the gang “Kokorat San Ras” which operates freely there, perpetrating murderous raids, individual and collective kidnappings, hijacking trucks full of produce, and attacking defenseless civilians at will, not worried about any punitive action on the part of the Police. All that is an expression of the policy of the de facto Prime Minister, who’s faithfully carrying out the orders of his bosses of the CORE Group, manipulated, in turn, by the Americans. In other words, all these excesses orchestrated by the team in power are attributable to those whose orders are being carried out.

But some are questioning what role the Prime Minister’s office played in the carnage at Canaan. For, what happened there clearly exposes Ariel Henry’s inability to lead Haiti. In the process, it’s appropriate to draw attention to the incompetence of his bosses, who have shown a lack of judgment in objectively assess his competence. Given that the choice of good technicians, at all levels, is made on the basis of their proven skills, we had every right to expect that those who set their sights on the neurosurgeon would have made a well-informed decision.

But in analyzing the government commissioner’s decision against the pastor of the Bethesda’s Pool Church, one can’t help pointing fingers at the absence of leaders who failed to do anything to prevent this carnage. For, in any country with a competent and responsible administration, the first question raised concerning the situation at

hand would refer to the responsibility of the authorities who, in this case, displayed total absence, while the bloody events were taking place.

Indeed, even before attacking the Haitian decision-makers for their wrong approach to the problem, they are criticized for having run away from it totally. This massacre would have been prevented, if the powers that be had fully assumed their responsibilities, as conferred on them by the current Constitution and the laws of the land. Instead, when Ariel Henry and his team were faced with this new crisis, they succumbed to the reflex of their PHTK, “Bald-Headed political party” which is expressed by irresponsibility and recklessness.

In the wake of these killings, which prompted the Croix-des-Bouquets Public Prosecutor’s Office to summon the pastor who is behind the bloody confrontation, along with the decision by the Central Directorate of the Judicial Police (DCPJ) to open a quick investigation, we feel it essential to turn the spotlight on the responsibilities of all concerned.

Weeks earlier, Pastor Zidor, faced with various communities being abandoned by Ariel Henry’s government, while they suffer from the terror of all sorts of criminals, had announced or gazed at a march on Canaan, intending to “dislodge” the gang leader Jeff and his men. Several radio stations in the capital echoed this plan. But Saturday’s barbaric events proved that those responsible for securing the capital’s neighborhoods - and the country as a whole - had other fish to fry. Putting it plainly, no action was taken to blunt the onslaught of the armed men illegally in possession of high-powered weapons against the demonstrators. As a result, we ended up with the Saturday massacre. In their crude propaganda, the so-called leader of Haiti now are trying to

justify their inaction by claiming “ignorance” of the organization of the march. In so doing, they only confirm the saying that they “are not the right men in the right place” for the task. In fact, a phrase in Latin illustrates the permanent posture of Ariel Henry’s PHTK, Bald-Headed, team: “Ne caveant consules quid detrimenti respublica capiat” (“The consuls not heeding and caring, the republic suffers the damage.”)

Under better conditions, it would have been possible for the authorities to deploy a police force to counter the bandits as they left their hiding place to launch their attack against the churchgoers the “Pool of Bethesda” church who had come to dislodge them. Instead, they’ve opted to make a criminal decision, trying to make others bear the responsibility. Clearly, Pastor Marco Zidor’s mistake was to believe that he could replace the police authorities who shirk their responsibility for the safety of lives and property in the Republic. In any case, it seems that the pastor didn’t manage to rightly implement his project against the Canaan bandits, especially since other partners, who had promised to supervise the faithful, failed to show up. But that’s another question, and a different debate!

Clearly, the pastor’s mission is a laudable one that may well tempt others to launch similar projects, under optimal conditions. But this risks to trigger a civil war, pitting those who want to put an end to the gangs against others who, like Haiti’s current leaders, swear by the status quo. This situation necessarily refers us back to the entities that contributed to the advent of Ariel Henry: the CORE Group, Washington, the UN and their allies. Objectively speaking, the Haitian people need a Prime Minister of their own choosing, who will be able to defend their interests, in addition to ensuring their security with competence!



**HAITI OBSERVATEUR**

Haiti-Observateur  
P.O. Box 356237  
Briarwood, N  
Y 11435-6235 Tél. (718) 812-2820

---

SUBSCRIPTION FORM  
BULLETIN DE SOUSCRIPTION

<p><b>HAITI</b> Haiti-Observateur 98, Avenue John Brown, Centre éditorial Port au Prince, Haiti Tél. (509) 223-0782 ou (509) 223-0785</p> <p><b>CANADA</b> Haiti-Observateur Gerald Louis Juriques 514, 3571, 4133 15, HOLT OR CANADA 12213 Joseph-Cassanville Montreal H3M0C7</p> <p><b>EUROPE, AFRIQUE ET ASIE</b> Un service spécial est assuré à partir de Paris. L'adresse doit s'adresser à: Jean-Claude Valentin 13 K Avenue Hindimaths, Rt 44 Apt. 44 93310 Le Pré St. Gervais France Tél. (33-1) 43-63-28-10</p>	<p><b>ÉTAT-UNIS</b> 1ère classe: <input type="checkbox"/> 48.00 \$ US. pour six (6) mois <input type="checkbox"/> 90.00 \$ US. pour un (1) an</p> <p><b>AFRIQUE ET ASIE</b> <input type="checkbox"/> 550.00 FF. pour six (6) mois <input type="checkbox"/> 1000.00 FF. pour un (1) an</p> <p><b>CARAÏBE ET AMÉRIQUE LATINE</b> 1ère classe: <input type="checkbox"/> 975.00 US. pour six (6) mois <input type="checkbox"/> \$160.00 US. pour un (1) an</p> <p><b>EUROPE</b> <input type="checkbox"/> 75 EURO. pour six (6) mois <input type="checkbox"/> 125 EURO. pour un (1) an Par chèque ou mandat postal en francs français</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

---

Name/Nom \_\_\_\_\_  
 Company/Compagnie \_\_\_\_\_  
 Address/Adresse \_\_\_\_\_  
 City/ville \_\_\_\_\_ State/Etat \_\_\_\_\_  
 Zip Code/Code Régional \_\_\_\_\_ Country/Pays \_\_\_\_\_

Les autres abonnements sont payables d'avance par chèque ou mandat bancaire.



# Antoine Jean : Le départ d'un géant

Suite de la page 5

Mais un grand malheur allait bouleverser complètement la vie du jeune étudiant. En été 1951, son père meurt subitement. M'a-t-il confié à ce sujet : « *J'ai senti le monde s'écrouler le jour de la mort de mon père. Je savais qu'il m'allait être très difficile de réaliser tous mes rêves* ». Quoi qu'admis en Rhéto, il abandonnera momentanément ses études secondaires et retournera à son patelin. Sa mère, sa jeune sœur Thérèse Jean et lui vont vivre chez Orancy Pierre, grand-oncle de la veuve. Ils grandiront avec leur cousin Francis Fontil (maintenant pasteur) et leur cousine Josette Fontil.

Dès l'automne 1952, sur la recommandation de Merlet Péan, le jeune orphelin, âgé de 18 ans, obtint le poste de greffier au Tribunal civil du Limbé, dont le juge est Prudieu Péan, fils du notable précité. L'avait précédé à cet emploi son pote Carlvilair Péan.

Après avoir passé quelque temps au Tribunal, logé alors à une maison appartenant à Marceau Charles, dévoré par la passion des études, Antoine Jean rentre à Port-au-Prince et fréquente le lycée Alexandre Pétiou. Parmi ses professeurs, il compte Edner Saint Victor, Otto Louis-Jacques, Windsor K. Laferrière.

Après l'obtention de son baccalauréat, il retourne dans sa ville natale. En octobre 1955, on le voit comme professeur à l'École nationale de Lombard, 3e section communale du Limbé. Peu après, par le ministère du pasteur Marc Charles, le dévot catholique se convertit à l'adventisme. Quelques mois plus tard, au cours de l'année 1956, il convolera en justes noces avec Ania Laguerre. Le foyer de ce couple sera béni de quatre enfants : Higgins Antoine Jean (médecin décédé en mai 2020 à Massachusetts), Ernest Antoine Jean (pasteur de l'Église adventiste Horeb en Floride), Ulrick Moïse Jean et Nirva Jeanine Jean Passe. Ils ont tous aimé leur père du plus grand amour. Dieu, nous en sommes persuadés, le leur rendra au centuple.

Vers la fin de 1959, le Comité exécutif de la Mission du Nord d'Haïti (composé des pasteurs Joseph Brutus, président, Napoléon Grunder, secrétaire-trésorier, Marcel Perpignan, Roland Bermingham et Abdouel Abel) nomme Antoine Jean directeur de l'école adventiste de Port-de-Paix. Dès son arrivée, son bagage intellectuel, son humanisme et ses dons littéraires et musicaux lui permettent de se frotter avec l'élite littéraire et artistique de la Cité de Capois-la-Mort. Invité par Dieu donné Fardin, il assiste aux réunions animées par les lettrés du Mouve-

ment de la Régénération du Nord-Ouest.

Artiste au cœur bouillant, Antoine Jean ne tardera pas à publier ses vers dans l'hebdomadaire *Le Petit Samedi Soir*, que venait de fonder Dieudonné Fardin. Son poème *Mes ennuis* avait retenu l'attention de plus d'un : « *Et si tu reviens cette nuit / À notre lieu de rendez-vous / Tu me verras bien à genoux / Là, je te dirai mes ennuis* ». Le jeune directeur-poète adventiste profitera de son séjour port-de-paisien pour aiguïser ses connaissances musicales. Il s'engage dans le cours d'harmonisation et de composition que dispensait l'excellent musicien Racine Vassor. À l'époque, ce dernier comptait parmi ses élèves le très connu guitariste Fritz « Toto » Duval.

Dans l'intervalle, la Mission du Nord est présidée par le pasteur Anthony Henry. En 1961, le jeune directeur est transféré à Plaisance. Il profitera de son passage dans cette ville pour approfondir ses connaissances dans l'harmonie, auprès du maestro saint-marcois Yvon Julney. Deux années plus tard, sortira du même moule le grand Adrien Jeannite.

Après trois années de service, en 1964, Antoine Jean se retrouve de nouveau dans son Limbé natal. Il y retourne au même titre. Peu de temps après, victime d'un « *coup de langue* », exercice préféré de ceux qui se sentent dérangés par la présence des hommes de valeur, le jeune ouvrier est remercié. Homme de foi, il prend son courage à deux mains.

À quelque chose malheur est bon, dit-on. En octobre 1965, le jeune intellectuel regagne la capitale et s'inscrit à l'École normale d'instituteurs. De manière dilettante, certains étudiants de la 1ère année, dont Lucien Durand et lui, appartiennent au noyau initial dont a été constitué le groupe Tic-Tac, qui anime les activités culturelles de l'École normale d'instituteurs. C'est cette formation qui, à l'arrivée du frère et prêtre Clau de Chénier, deviendra Les Gitans. Y feront partie : Lucien Durand, Max Déjean, Mac Arthur Joseph, etc. Peu après, le jeune instituteur dirigera, pendant près de trois années, la chorale d'une grande église baptiste à Martissant.

Arrivent maintenant les plus belles années de la carrière d'enseignant de notre bibliophile. En octobre 1968, à la rentrée scolaire, cet établissement — inauguré en octobre 1966 — ouvre la classe de Certificat d'études primaires. Le frère canadien Robert Bousquet, directeur de cette institution, fait appel à l'étudiant limbéen pour en être l'enseignant titulaire. Il s'acquitte de sa tâche avec bonheur, laissant son empreinte sur bon nombre de ses anciens

élèves.

C'est hier que François Desravines, mon ami d'enfance, au cours d'une conversation, faisait les louanges de notre ancien maître : « *Antoine Jean fut un de nos meilleurs professeurs. Il nous avait merveilleusement préparé. C'était un homme de principe* ». Le lendemain, Fucien Brun, qui a parlé au défunt, en mai dernier, m'a redit pour la énième fois : « *C'est à Maître To que je dois l'avidité des lettres, des arts et surtout de la musique. On ne peut pas être son ancien élève et ne pas avoir la passion de la lecture et des choses élevées. On n'a pas de mots pour décrire la valeur de cet homme* ».

Il n'y a pas que ses anciens élèves à avoir reconnu sa grande valeur. Jeudi dernier, son ancien camarade de promotion Lucien Durand a reconnu : « *Antoine Jean, l'aîné de la promotion, était un homme très sage, un érudit. Il était apprécié de tous* ». Comme pour lui donner raison, dans l'album-souvenir 1968 de l'École normale d'instituteurs, on lit : « *Ecce Homo ! Le type d'expérience par excellence, plein de grandes qualités et de rares vertus ; c'est un homme possédant une culture générale, ayant des vues sur tout. C'est un homme de valeur, d'un potentiel intellectuel, social et moral très élevé* ».

Entre-temps, d'autres événements marqueront la vie du jeune artiste-pédagogue. Comme l'a si bien dit Baudelaire, « *un cœur a souvent deux portes ; l'une pour vous faire entrer, l'autre pour vous faire sortir* ». C'est ainsi que la vie séparera Antoine Jean et Ania Laguerre, et chacun d'eux fera son petit bonhomme de chemin. Le 9 février 1969, l'instituteur unira sa vie à celle de Jeanine Jean-Pierre, une modiste, diseuse et jeune femme remplie de grâce et de distinction. C'est (littéralement) dans les bras de celle-ci que notre éminent maître rendra le dernier soupir, le mercredi 16 août du courant. Cette distinguée veuve mérite notre plus grande admiration et notre plus grande gratitude.

Le jeune instituteur allait gagner de nouvelles épaulettes. Satisfait de son travail et de son sens de la discipline, vers le milieu des années 1970, le personnel du Collège Canado-Haïtien, fondé en octobre 1969, fait appel à Antoine Jean pour être le préfet de discipline et professeur de sciences sociales. Parallèlement, recommandé par le professeur jacobin Camille Large, il assurera des cours d'histoire d'Haïti au Collège Fernand Prosper, situé alors à l'Avenue Lamartinière, au Bois Verna.

Nous sommes maintenant en février 1978. À la suite de l'inou-

blable campagne d'évangélisation prêchée à l'Auditorium de la Bible, par le pasteur Kenneth Cox, la Mission du Sud, présidée par le pasteur Gabriel Desvarieux, encouragera des membres de différentes églises à s'ajouter aux nouveaux baptisés pour former une nouvelle congrégation. Celle-ci sera connue sous le nom d'Auditorium II. Les Jean se séparent de l'Église adventiste Horeb (Route des Dalles) et se joignent à cette nouvelle assemblée. Frère Jean y occupera les postes d'ancien et de maestro de la chorale. Par la suite, le maestro sera appelé à la direction de l'École du Sabbat.

Dans cette église, il consacra son temps et son intellect à la formation des jeunes. Dr Mathely « Pipo » Louidor, chanteur évangélique, a quelques souvenirs de celui-ci : « *Frère Antoine Jean était mon professeur de communication narrative en classe des chefs guides. J'ai beaucoup appris de lui. C'était une tête bien faite, mais un homme simple, toujours prêt à aider* ».

Le brillant frère Gary Guillobeau a rendu cet hommage pleinement mérité à son aîné : « *Frère Antoine Jean fut une source d'inspiration pour la jeunesse de mon époque. L'homme était charismatique, d'un verbe captivant et d'une éloquence remarquable. Quand il présentait la leçon de l'école du sabbat, moniteur ou non, on se précipitait pour l'entendre. Antoine Jean restera un symbole de service, de foi et d'amour pour quiconque aime la parole de Dieu* ».

Dr Leslie Théodore, ancien maestro du groupe évangélique « *Carillon des Jeunes* » a ainsi salué son mentor : « *Pour moi Antoine Jean était un génie, une encyclopédie vivante... Je lui dois son aide et son appui dans la direction et l'ascension en Haïti au cours des années 1970 et 1980 du groupe Carillon des Jeunes. Je lui dois une amitié paternelle* ».

En été 1983, Antoine Jean quitte Haïti pour rejoindre aux États-Unis sa femme qui s'y était installée depuis avril 1982. Le couple adhère à l'Église adventiste Gethsémané. Sœur Jeanine Jean y a longtemps servi comme diaconesse et, par la suite, était devenue présidente de ce Corps. De son côté, frère Antoine Jean y a milité comme ancien et comme moniteur de l'École du Sabbat. À ce dernier poste, avec Mackenson Doucet et les feux Zachée Michel III et Jean Joseph Lapière, tel un professeur d'université, il animait des débats de premier ordre qui le feront passer pour un des érudits de l'histoire de l'Œuvre adventiste haïtienne.

Deux traits particuliers m'avaient le plus fasciné chez

l'homme. En premier lieu, c'était sa forte personnalité. Il avait toujours bousculé certaines normes sociales rabougries, qui paralysaient l'œuvre du Seigneur. De ce fait, il avait refusé le carcan des conventions contraignantes, qui exigent souvent la flatterie pour la conquête des galons. Dieu merci, il était toujours resté égal à lui-même.

En fait, ses épaulettes, il les avait gagnées, d'abord dès l'enfance, sur le champ de l'honneur, que lui avaient soigneusement préparé ses parents, puis par la vertu de ses études, et *in fine* par sa foi inébranlable en Jésus-Christ. L'homme séduisait par la force de ses convictions et non par la futilité de certaines banalités éphémères. Aussi, parfois était-il perçu comme un déviant et sa présence, on doit l'admettre, dérangeait quelques-uns.

En second lieu, Antoine Jean n'avait pas un esprit colonisé. Comme notre inoubliable Zachée Michel III, un Mackenson Doucet ou un Mauricie Innocent Michel, il était un intellectuel haïtien et non un Haïtien intellectuel. Libéré et cultivé, il ne se retranchait pas derrière la religion pour se divorcer d'avec sa culture. Fol amoureux de la méringue haïtienne, son artiste favori était Rodolphe « *Dòdòf* » Legros et son ensemble musical de prédilection était — quoi de plus naturel — le Jazz des Jeunes. Des pièces telles que *Fleur de mai*, *Soirée perdue*, *Comme jadis*, *Nuit de novembre*, *Sagesse* adoucissaient souvent ses après-midis.

Notre leader avait une autre réussite importante à son actif. Vers la fin des années 1980, tandis qu'il officiait comme ancien à Gethsémané, sur la demande du pasteur David Noël, frère Jean, un de nos meilleurs speakers, assurera l'enregistrement, en créole, sur cassette du questionnaire de l'école du Sabbat. Ce projet a connu un succès fou, ayant aidé ceux de nos membres qui ne connaissaient pas la langue de Voltaire.

Frère Jean fait partie des pionniers de l'Église adventiste Bérée, inaugurée le samedi 27 février 1993. D'ailleurs, il est le premier à porter la parole à cette église. « *Allons à l'écart* » était le titre de son message évangélique. Avec un zèle sans pareil, il y avait continué son apostolat. Georges Bos sous Jr., psychothérapeute limbéen et président-fondateur de Word and Action, Inc., m'a fait ce témoignage : « *À mon arrivée à New York, en novembre 1994, comme lieux d'adoration, j'ai choisi Gethsémané et Bérée. Dans cette dernière église, si j'étais tombé sous le charme de l'éloquence de pasteur Naasson*

Suite en page 14

# Antoine Jean : Le départ d'un géant

Suite de la page 5

on Prosper, mais celui dont l'esprit m'avait vraiment impressionné était frère Antoine Jean. Cet intellectuel et leader spirituel était un mapou dont les branches m'avaient offert une ombre bien-faisante et un air nourricier ».

Longtemps plus tard, entre 2007 et 2008, frère Jean mettra à nouveau ses talents de speaker et ses vastes connaissances au service de notre communauté. Sur les ondes de la station Optimum FM, le Dr Jean Daniel François et lui animeront une émission qui fera les délices des membres de la diaspora chrétienne.

Mais les Jean devaient quitter Brooklyn, après y avoir passé 25 ans, pour déménager à Upper Darby, à Pennsylvanie. Le 11 août 2009, peu après leur déménagement, le médecin et pasteur Jean-Daniel François avait encouragé l'Église adventiste Bérée à offrir une gentille réception en l'honneur de ce couple infatigable. En effet, les deux ont rendu d'immenses services à la communauté chrétienne de New York, en général, et à l'Église adventiste, en particulier.

Poète, compositeur musical et prédicateur de bon goût, le défunt nous a laissé des œuvres remarquables. Parmi ses poèmes, mentionnons : *Le monde à la dérive*,

*Pouki w pa chante, Dis-moi pourquoi, Fòk Jezi tounen, Choisis la vie, Renmen, Aujourd'hui et Jezi reponn*. On lui doit quelques compositions musicales, dont *Tout près de mon Dieu* et *Woyòm syèl la*. Sous la direction du R.P. Roland Lussier, cette dernière a été interprétée par le groupe « *Les Gais Lurons* », en mars 1968, à l'Église du Sacré-Cœur des Cayes, dans le cadre de la célébration du 25e anniversaire de l'arrivée chez nous des Frères du Sacré-Cœur.

Le samedi 22 octobre 2022, à l'Église adventiste Horeb (Oakland Park, FL), dirigée par son fils, le pasteur Ernest Antoine Jean, notre patriarche, quoique af-

faibli par l'âge et sa vision presque basse, a prêché son dernier sermon évangélique avec une rare hardiesse. « *Il te manque encore une chose* » en était le titre.

Notre vaillant combattant nous a également laissé deux ou vrages. Dans la préface du premier, *Trinité Nicéenne, doctrine biblique ou extra biblique*, publié en octobre 2011, le pasteur Assely Etienne a ainsi présenté l'auteur : « *Antoine Jean est un bel exemple de croyant qui ose penser, et qui le fait courageusement. Il est à bien des égards un digne fils de Luther gagné à la conviction théologique du sacerdoce universel des croyants* ». Le second, qui sera malheureusement posthume, *Père,*

*Fils et Saint-Esprit : unité christocentrique*, est préfacé par docteur Mackenson Doucet.

C'est donc avec un immense regret que, au soir du mercredi 16 août dernier, la diaspora chrétienne a appris la triste nouvelle du départ pour l'au-delà de ce géant. Nous nous réjouissons à la pensée de ce verset d'Apocalypse 14 :13 : « *Heureux dès à présent les morts qui meurent dans le Seigneur ! Oui, dit l'Esprit, afin qu'ils se reposent de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent* ».

Louis Carl Saint Jean  
louiscarlslj@yahoo.com  
24 août 2023

## ARIEL HENRY ROULÉ DANS LA FARINE PAR SES PATRONS Les États-Unis, le Canada, le Kenya, mêmes préoccupations Le déploiement de forces étrangères, un vrai défi...

Suite de la page 1

en plus nombreux et garantir la stabilité du pays ».

### Le doute perce dans l'engagement du Kenya

Si Ariel Henry persiste à se fier aux promesses des États-Unis et du Canada, entretenues activement par le secrétaire général de l'ONU relatives au déploiement, en Haïti, d'une force de Police du Kenya, ce pays, volontairement ou accidentellement, laisse échapper des doutes dans cette mission. Ce serait le cas de dire le langage diplomatique mise au secours de la duplicité.

En effet, dans un article dû à la plume de Jean Daniel Sénat, et

publié dans l'édition du 25 août du quotidien *Le Nouvelliste*, l'auteur souligne que « *Le Kenya est favorable au déploiement d'une force opérationnelle pour combattre l'action des gangs armés* ».

Plus loin, dans son texte, M. Sénat précise, en citant la déclaration du chef permanent de Mission du Kenya auprès des Nations unies, par ces phrases : « *Au cours de la réunion à New York, l'ambassadeur George Ori na, le chef de la délégation kényane, a tenu à préciser qu'après ses rencontres avec le gouvernement, le haut commandement de la Police et les diplomates accrédités en Haïti, il est convaincu qu'Haïti a besoin d'une force opérationnelle offensive pour résoudre le problème des gangs armés. La délégation*

*kényane dit avoir une meilleure compréhension de la situation après sa visite sur le terrain* ».

De toute évidence, il y a lieu de constater un changement d'attitude (ou de discours) du gouvernement kényan, compte tenu de cette déclaration de son ambassadeur à l'ONU, mais rien ne prouve une volonté clairement exprimée du Kenya d'engager ses policiers déployés en Haïti, dans des affrontements contre les malfrats armés.

### Le Kenya confronté à des défis au sein même de l'ONU

La demande d'une « *force militaire robuste internationale* » faite par Ariel Henry auprès du secrétaire général de l'ONU, António

Guterres, essuie une opposition incessante acharnée, dès le début, au mois d'octobre 2022. Le Kenya, a, à son tour, déclenché la foudre des adversaires de son leadership à la tête de cette mission. Mais, depuis deux semaines, une entité de taille s'est jetée dans la mêlée dressant devant son engagement, dans la direction de ce déploiement, un obstacle majeur.

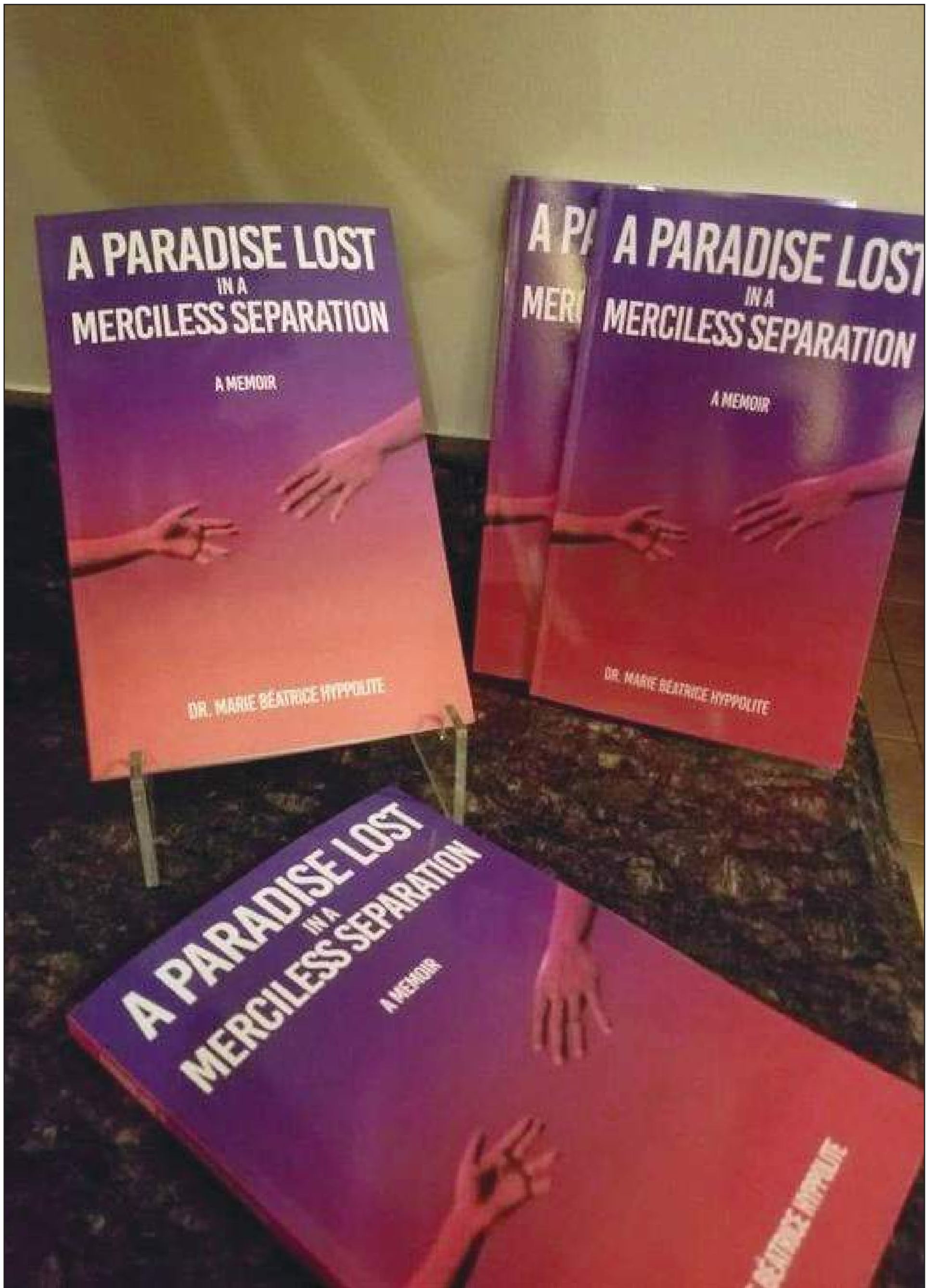
Partie en guerre contre le leadership du Kenya, dans cette initiative, « *Amnistie internationale* » (AI), un organisme mondial de défense des droits humains, basée au sein des Nations-Unies, s'attaque avec véhémence contre le dossier des droits de l'homme de la Police kényane.

En possession d'un dossier accablant des forces de sécurité

du Kenya sur les droits humains, qu'elle réunit depuis des années, AI les accuse de perpétrer des crimes odieux sur ses propres citoyens, de commettre de pires atrocités, notamment sur les jeunes; en sus de bastonner sans merci, voire aussi d'assassiner des manifestants. Elle invite le Conseil de sécurité de l'ONU à repousser, sans appel, la candidature du Kenya au leadership de cette force de Police robuste, un pis-aller dont se contente Ariel Henry et son équipe. Dans le vernaculaire haïtien, on dirait que ce dernier se comporte comme l'épervier : « *Malfini manke poul, li pran pay* » (« *Faute d'attraper une poule, l'épervier emporte la paille* »).

L.J.







# Réguler, organiser et légiférer sur le sport en Haïti, un passage obligé !

Par Ricot Saintil

Le sport à travers le monde, répond à un ensemble de besoin. Son importance dans la vie de l'homme, le place au premier plan des activités physiques. Il intègre la vie quotidienne de l'homme, et s'impose, depuis un certain temps, comme un pôle de développement socioéconomique incontournable.

En effet, depuis plusieurs années, des institutions indépendantes s'accordent à l'organiser au point de créer le « *Mouvement sportif international* », porté par le « *Mouvement olympique* », dont l'autorité suprême est le « *Comité international olympique* » (CIO). D'autres institutions comme les *Fédérations internationales* (FI), les *Comités nationaux olympiques* (CNO) et bien d'autres encore, participent à son organisation et veillent à son plein développement. C'est ainsi que des institutions mères, telles que le CIO et les FI, se font représenter respectivement par les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les *Fédérations nationales* (FN), dans des pays différents. Le CIO est représenté dans chaque pays par un CNO, et les FI par des *Fédérations Nationales*. Ainsi, ces institutions internationales parviennent à étendre leur vision à travers le monde. À cet effet, chaque pays dans lequel fonctionnent ces institutions, implicitement possède un système sportif. Ce dernier met en rapport des acteurs publics et privés. L'Etat dans certains pays, fixe les règles du jeu, élabore une politique publique du sport, il crée un cadre juridique pour encadrer le sport. Les institutions privées, dans ce cas-là, sont tenues d'organiser et de développer le sport au regard de la vision de l'Etat. Qu'en est-il, dans le cas d'Haïti ? Quel rapport existe-il entre la FIFA et la FHF ?

Haïti est peut-être à nos jours le seul pays, où le sport est totalement livré aux institutions privées, qui n'ont de compte à rendre qu'à leurs ins-

titutions de tutelles. Le sport a pris pendant les 30 dernières années, une dimension socioéconomique et politique importante. Il s'installe à travers les institutions internationales qui l'organisent comme étant un secteur incontournable. Il favorise la paix dans le monde, il contribue au bien-être individuel et collectif, il a un effet préventif et curatif dans la vie de l'homme, il participe au développement économique et génère des revenus importants. C'est un pôle économique et de développement de premier plan. C'est un phénomène social total. Par rapport à son importance, l'Etat dans certains pays, a compris, que le sport est devenu beaucoup trop important pour qu'il soit exclusivement l'apanage des institutions privées.

Les enjeux que suscite le sport, exigent à l'Etat, garant de la bonne marche des institutions, responsable des intérêts collectifs d'intervenir pour l'encadrer pour permettre à la société de bénéficier pleinement de ses bienfaits. En résumé, l'Etat met en place un cadre juridique, dans lequel, il définit l'organisation du sport dans sa totalité. Il met en place les institutions étatiques régulatrices et détermine les rapports avec les institutions privées. À cette fin, il élabore une politique sportive, dans laquelle doivent s'inscrire les institutions privées.

En Haïti, malheureusement, l'Etat, malgré son ministère des Sports, peine encore à donner le ton dans le milieu sportif en proie à des difficultés de toutes sortes. Le sport n'est pas encadré par aucun texte de loi. Il n'y a pas de législation sportive, donc, il n'y a pas de cadre juridique, le vide s'installe purement et simplement. Me Ronald Auguste, dans un texte intitulé : « *Quid du cadre juridique et organisationnel du sport* », affirme : « *Il est du devoir de l'Etat dans le cadre de sa mission d'intérêt général, laquelle est conférée au Ministère en charge des Sports, d'établir les principes fondamentaux de*

*promotion, d'organisation, d'orientation et de régulation du Sport sur tout le territoire national* ».

Donc, il revient à l'Autorité Publique de définir le cadre juridico-légal des différentes institutions, conclut-il. Ce vide laissé par l'Etat, constitue une entrave au développement du sport en Haïti. Cela donne le flanc aux institutions internationales, d'intervenir à leur guise, dans les institutions locales, qui elles leur sont redevables uniquement. Les institutions nationales pour la plupart sont dépendantes de leurs institutions de tutelles. Le Comité olympique haïtien, représentant du CIO en Haïti, qui, en temps normal, devrait être l'autorité première du « *Mouvement sportif haïtien* », ne détient aucun pouvoir réel dans le système. Il est totalement dépendant du CIO qui assure son fonctionnement et lui permet de venir en aide aux fédérations à travers la « *Solidarité olympique* ». Il est réduit à sa plus simple expression, celle de conduire les athlètes aux jeux. Il ne peut pas intervenir dans le milieu pour mettre de l'ordre, comme c'est le cas en France, avec le « *Comité national olympique et sportif français* » (CNOSF), qui représente le sport français auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels. Le CNOSF favorise la promotion des sportifs sur le plan social, il apporte une aide effective aux fédérations, il est aussi chargé d'une mission de conciliation, dans les conflits opposant, les licenciés, les associations et sociétés sportives et les fédérations. Tous ces pouvoirs lui sont conférés par la loi. Le nôtre, malgré sa reconnaissance d'utilité publique, est réduit uniquement aux rôles que lui confère la Charte olympique. L'Etat ne lui facilite rien, il ne l'accompagne pas de manière formelle. Qu'en est-il de la première Fédération sportive d'Haïti ?

L'organisation informelle du système sportif haïtien, met notamment les fédérations sportives dans une situation de

dépendance à leurs fédérations internationales. La Fédération haïtienne de football (FHF), est de fait, la première fédération sportive du pays. Elle est au même titre que le COH, reconnu d'utilité publique. Néanmoins, il est confronté à l'absence du cadre juridique du sport. Développant un sport de masse le football, son travail nécessite de grands moyens structurels et financiers pour arriver à ses fins. Affiliée à la FIFA, l'instance mère du football, la FHF est pratiquement à sa merci, malgré ses statuts qui régissent son organisation et lui qui lui donnent les moyens de résoudre ses propres problèmes. La FIFA se donne le droit de s'immiscer, comme bon lui semble, dans son fonctionnement. Cette autorité démesurée de la FIFA sur la FHF, s'explique premièrement par l'absence du cadre juridique. Dans les pays où l'Etat définit le cadre de fonctionnement des fédérations sportives, il y a des institutions pour se pencher sur les conflits qui peuvent exister entre les différents acteurs. Malheureusement, ce n'est pas le cas en Haïti. Cette situation autorise la FIFA, qui financièrement supporte ses associations membres de passer outre des statuts en vigueur pour faire valoir ses propres statuts, qui sont au-dessus de tous les autres. Les pays sous-développés sont souvent confrontés à l'intervention maladroite de la FIFA. Ce qui s'est passé en 2020, au sein de la Fédération haïtienne de football où, bien que les statuts de la FHF prévoyaient les mécanismes de résolution de conflits, traçaient les procédures à adopter, en cas d'absence du président élu, cela ne l'a pas empêché de mettre, non seulement hors-jeu le président, mais surtout de rendre caduc le Comité exécutif élu. Cette situation a, depuis lors, plongé le sport roi en Haïti dans une crise sans précédent.

La nécessité du cadre juridique et organisationnel du sport s'avère de plus en plus indispensable. Pour un pays

aussi pauvre, l'Etat doit impérativement investir dans le sport. Mais, il doit le faire dans un cadre formel. Me Ronald Auguste, toujours dans son texte susmentionné, poursuit sa réflexion en disant ceci : « *C'est à l'Autorité Publique qu'il revient de prendre toutes les dispositions nécessaires de faire du SPORT ce qu'il représente dans la société d'aujourd'hui à savoir: la définition d'une vraie politique publique sportive, le renforcement institutionnel à travers son système national d'organisation, la promotion, la classification et la règlementation des associations en générale, le financement du sport et enfin l'implémentation de ce cadre stratégique de développement à travers la mise en application des instruments juridiques et légaux y afférents* ». Le plaidoyer en faveur du cadre juridique doit être porté par tous les acteurs du secteur pour forcer les autorités concernées à jouer pleinement leur rôle.

R.S.

